

**Centre scolaire de MONTFORT : circuits spécifiques.**
**I15BASE**

I15 18H10

STATIONNEMENT AU COLLEGE PUBLIC

MT.800	fréquence: <b>LM-JV-----</b> Transporteur: COTTIN	
2235.000	MONTFORT LYC PUB CASSIN	18:10
MT.00C	IFFENDIC LE CHENOT	18:21
MT.00A	IFFENDIC VILLE AU VEQUE	18:22
MT.009	IFFENDIC CROIX TARDAIS	18:24
MT.090	IFFENDIC LE VILLAGE	18:40
MT.137	ST ONEN FONTAINGUY	18:44
MT.002	ST ONEN EGLISE	19:00

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.  
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.  
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.  
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.  
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.  
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

<b>ABS</b>	=	Abords de ....
<b>VC</b>	=	Voie communale
<b>RD</b>	=	Route départementale

**Centre scolaire de MONTFORT : circuits spécifiques.**
**I16BASE**

I16 18H10

STATIONNEMENT DEVANT LE LYCEE

MT.801	fréquence: <b>LM-JV-----</b> Transporteur: COTTIN	
2235.000	MONTFORT LYC PUB CASSIN	18:10
MT.060	BEDEE BARENTON / GYMNASSE	18:23
MT.06S	PLEUMELEUC CENTRE	18:28
MT.033	PLEUMELEUC VIGNE/RICANDAIS	18:31
MT.05T	CLAYES PETITES HAIES	18:33
MT.041	ROMILLE SUET	18:42
MT.110	ROMILLE HATTAIS/VILLE GREFFIER	18:45

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.  
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.  
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.  
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.  
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.  
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

<b>ABS</b>	=	Abords de ....
<b>VC</b>	=	Voie communale
<b>RD</b>	=	Route départementale

**Centre scolaire de MONTFORT : circuits spécifiques.**
**I19BASE**

I19 18H10

STATIONNEMENT AU COLLEGE PUBLIC

MT.814	fréquence: <b>LM-JV-----</b> Transporteur: COTTIN	
2235.000	MONTFORT LYC PUB CASSIN	18:10
MT.04I	TALENSAC BELLISSAN	18:23
MT.04F	CINTRE CHENE VERT	18:28
MT.049	BREAL CHATELET	18:40
MT.046	BREAL RUE DES ECOLES	18:43
MT.044	BREAL CHAUNY	18:46

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.  
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.  
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.  
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.  
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.  
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

<b>ABS</b>	=	Abords de ....
<b>VC</b>	=	Voie communale
<b>RD</b>	=	Route départementale

**Centre scolaire de MONTFORT : circuits spécifiques.**
**K01BASE**

K01 MATIN

 REJOINDRE COLLEGE PRIVE PAR ROUTE DE LA PERDRIERE  
 DESCENTE DES LYCEENS AU COLLEGE PUBLIC

MT.001	fréquence: <b>LM-JV-----</b> Transporteur: ORAIN	
MT.137	ST ONEN FONTAINGUY	7:34
MT.090	IFFENDIC LE VILLAGE	7:44
MT.027	IFFENDIC VILLE HOUÉE	7:47
MT.073	BOISGERVILLY LA VALLEE	7:52
MT.009	IFFENDIC CROIX TARDAIS	7:57
MT.00C	IFFENDIC LE CHENOT	8:00
1791.000	MONTFORT CES GUILLOUX	8:10
1792.000	MONTFORT SES GUILLOUX	
1020.000	MONTFORT PRIMAIRE PUB 2 (MAT.)	
1124.000	MONTFORT PRIMAIRE PRI NOTRE DAME	
1718.000	MONTFORT IME AJONCS D'OR	
2235.000	MONTFORT LYC PUB CASSIN	
2512.000	MONTFORT C.F.T.A L'ABBAYE	8:20
0872.000	MONTFORT COL PRI ST LOUIS MARIE	

**K01BASE**

K01 17H10

MISE EN PLACE AU COLLEGE PRIVE : 17H00

MT.701	fréquence: <b>LM-JV-----</b> Transporteur: ORAIN	
0872.000	MONTFORT COL PRI ST LOUIS MARIE	17:10
2512.000	MONTFORT C.F.T.A L'ABBAYE	
1791.000	MONTFORT CES GUILLOUX	17:20
1792.000	MONTFORT SES GUILLOUX	
1020.000	MONTFORT PRIMAIRE PUB 2 (MAT.)	
1124.000	MONTFORT PRIMAIRE PRI NOTRE DAME	
1718.000	MONTFORT IME AJONCS D'OR	
2235.000	MONTFORT LYC PUB CASSIN	
MT.00C	IFFENDIC LE CHENOT	17:31
MT.009	IFFENDIC CROIX TARDAIS	17:34
MT.073	BOISGERVILLY LA VALLEE	17:39
MT.027	IFFENDIC VILLE HOUÉE	17:43
MT.090	IFFENDIC LE VILLAGE	17:51
MT.137	ST ONEN FONTAINGUY	17:56

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.  
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.  
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.  
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.  
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.  
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de ....
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

**Centre scolaire de MONTFORT : circuits spécifiques.**
**K01MER**

K01 MATIN

 REJOINDRE COLLEGE PRIVE PAR ROUTE DE LA PERDRIERE  
 DESCENTE DES LYCEENS AU COLLEGE PUBLIC

MT.001	fréquence: --E-----	Transporteur: ORAIN
MT.137	ST ONEN FONTAINGUY	7:34
MT.090	IFFENDIC LE VILLAGE	7:44
MT.027	IFFENDIC VILLE HOUEE	7:47
MT.073	BOISGERVILLY LA VALLEE	7:52
MT.009	IFFENDIC CROIX TARDAIS	7:57
MT.00C	IFFENDIC LE CHENOT	8:00
1791.000	MONTFORT CES GUILLOUX	8:10
1792.000	MONTFORT SES GUILLOUX	
1020.000	MONTFORT PRIMAIRE PUB 2 (MAT.)	
1124.000	MONTFORT PRIMAIRE PRI NOTRE DAME	
1718.000	MONTFORT IME AJONCS D'OR	
2235.000	MONTFORT LYC PUB CASSIN	
2512.000	MONTFORT C.F.T.A L'ABBAYE	8:20
0872.000	MONTFORT COL PRI ST LOUIS MARIE	

**K01MER**

K01 MERCREDI MIDI

MISE EN PLACE 12H35 AU COLLEGE PRIVE

MT.01M	fréquence: --E-----	Transporteur: ORAIN
0872.000	MONTFORT COL PRI ST LOUIS MARIE	12:45
2512.000	MONTFORT C.F.T.A L'ABBAYE	
1791.000	MONTFORT CES GUILLOUX	12:55
1792.000	MONTFORT SES GUILLOUX	
1718.000	MONTFORT IME AJONCS D'OR	
1020.000	MONTFORT PRIMAIRE PUB 2 (MAT.)	
1124.000	MONTFORT PRIMAIRE PRI NOTRE DAME	
2235.000	MONTFORT LYC PUB CASSIN	
MT.00C	IFFENDIC LE CHENOT	13:06
MT.009	IFFENDIC CROIX TARDAIS	13:09
MT.073	BOISGERVILLY LA VALLEE	13:14
MT.027	IFFENDIC VILLE HOUEE	13:18
MT.090	IFFENDIC LE VILLAGE	13:27
MT.137	ST ONEN FONTAINGUY	13:31

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.  
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.  
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.  
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.  
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.  
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de ....
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

**Centre scolaire de MONTFORT : circuits spécifiques.**
**K02BASE**

K02 MATIN

 REJOINDRE LE COLLEGE PRIVE PAR RTE DE LA PERDRIERE  
 DESCENTE DES LYCEENS AU COLLEGE PUBLIC

MT.002	fréquence: <b>LM-JV-----</b> Transporteur: ORAIN	
MT.01G	BLERUAIS BOURG	7:44
MT.00J	ST MALON SUR MEL LA NOUETTE	7:46
MT.09Z	ST GONLAY CHANGEE/VILLE BOUESNOU	7:52
MT.00K	IFFENDIC SAINT MICHEL	8:00
1791.000	MONTFORT CES GUILLOUX	8:10
1792.000	MONTFORT SES GUILLOUX	
1020.000	MONTFORT PRIMAIRE PUB 2 (MAT.)	
1124.000	MONTFORT PRIMAIRE PRI NOTRE DAME	
1718.000	MONTFORT IME AJONCS D'OR	
2235.000	MONTFORT LYC PUB CASSIN	
0872.000	MONTFORT COL PRI ST LOUIS MARIE	8:20
2512.000	MONTFORT C.F.T.A L'ABBAYE	

**K02BASE**

K02 17H10

 MISE EN PLACE AU COLLEGE PRIVE : 17H00  
 ARRET IFFENDIC ST MICHEL IDENTIQUE AU MATIN

MT.702	fréquence: <b>LM-JV-----</b> Transporteur: ORAIN	
0872.000	MONTFORT COL PRI ST LOUIS MARIE	17:10
2512.000	MONTFORT C.F.T.A L'ABBAYE	
1791.000	MONTFORT CES GUILLOUX	17:20
1792.000	MONTFORT SES GUILLOUX	
1020.000	MONTFORT PRIMAIRE PUB 2 (MAT.)	
1124.000	MONTFORT PRIMAIRE PRI NOTRE DAME	
1718.000	MONTFORT IME AJONCS D'OR	
2235.000	MONTFORT LYC PUB CASSIN	
MT.00K	IFFENDIC SAINT MICHEL	17:30
MT.09Z	ST GONLAY CHANGEE/VILLE BOUESNOU	17:38
MT.00J	ST MALON SUR MEL LA NOUETTE	17:43

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.  
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.  
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.  
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.  
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.  
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de ....
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

**Centre scolaire de MONTFORT : circuits spécifiques.**
**K02MER**

K02 MATIN

 REJOINDRE LE COLLEGE PRIVE PAR RTE DE LA PERDRIERE  
 DESCENTE DES LYCEENS AU COLLEGE PUBLIC

MT.002	fréquence: --E-----	Transporteur: ORAIN
MT.01G	BLERUAIS BOURG	7:44
MT.00J	ST MALON SUR MEL LA NOUETTE	7:46
MT.09Z	ST GONLAY CHANGEE/VILLE BOUESNOU	7:52
MT.00K	IFFENDIC SAINT MICHEL	8:00
1791.000	MONTFORT CES GUILLOUX	8:10
1792.000	MONTFORT SES GUILLOUX	
1020.000	MONTFORT PRIMAIRE PUB 2 (MAT.)	
1124.000	MONTFORT PRIMAIRE PRI NOTRE DAME	
1718.000	MONTFORT IME AJONCS D'OR	
2235.000	MONTFORT LYC PUB CASSIN	
0872.000	MONTFORT COL PRI ST LOUIS MARIE	8:20
2512.000	MONTFORT C.F.T.A L'ABBAYE	

**K02MER**

K02 MERCREDI MIDI

 MISE EN PLACE 12H35 AU COLLEGE PRIVE  
 ARRET IFFENDIC ST MICHEL IDENTIQUE AU MATIN

MT.02M	fréquence: --E-----	Transporteur: ORAIN
0872.000	MONTFORT COL PRI ST LOUIS MARIE	12:45
2512.000	MONTFORT C.F.T.A L'ABBAYE	
1791.000	MONTFORT CES GUILLOUX	12:55
1792.000	MONTFORT SES GUILLOUX	
1718.000	MONTFORT IME AJONCS D'OR	
1020.000	MONTFORT PRIMAIRE PUB 2 (MAT.)	
1124.000	MONTFORT PRIMAIRE PRI NOTRE DAME	
2235.000	MONTFORT LYC PUB CASSIN	
MT.00K	IFFENDIC SAINT MICHEL	13:05
MT.09Z	ST GONLAY CHANGEE/VILLE BOUESNOU	13:13
MT.00J	ST MALON SUR MEL LA NOUETTE	13:18
MT.01G	BLERUAIS BOURG	13:20

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.  
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.  
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.  
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.  
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.  
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de ....
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

**Centre scolaire de MONTFORT : circuits spécifiques.**
**K03BASE**

K03 MATIN

 REJOINDRE LE COLLEGE PRIVE PAR RTE DE LA PERDRIERE  
 DESCENTE DES LYCEENS AU COLLEGE PUBLIC

MT.003	fréquence: <b>LM-JV-----</b> Transporteur: ORAIN	
MT.00U	ST MALON SUR MEL EGLISE	7:43
MT.152	ST GONLAY LAMMERAIS	7:47
MT.00W	ST GONLAY LA JOSSAIS	7:48
MT.00Y	ST GONLAY BOURG	7:53
MT.00Z	IFFENDIC LA CHASSE	7:56
MT.011	IFFENDIC SAINT MICHEL	8:00
1791.000	MONTFORT CES GUILLOUX	8:10
1792.000	MONTFORT SES GUILLOUX	
1020.000	MONTFORT PRIMAIRE PUB 2 (MAT.)	
1124.000	MONTFORT PRIMAIRE PRI NOTRE DAME	
1718.000	MONTFORT IME AJONCS D'OR	
2235.000	MONTFORT LYC PUB CASSIN	
0872.000	MONTFORT COL PRI ST LOUIS MARIE	8:20
2512.000	MONTFORT C.F.T.A L'ABBAYE	

**K03BASE**

K03 17H10

 MISE EN PLACE AU COLLEGE PRIVE : 17H00  
 ARRETS IFFENDIC BOURG : VOIR CARTOGRAPHIE

MT.703	fréquence: <b>LM-JV-----</b> Transporteur: ORAIN	
0872.000	MONTFORT COL PRI ST LOUIS MARIE	17:10
2512.000	MONTFORT C.F.T.A L'ABBAYE	
1791.000	MONTFORT CES GUILLOUX	17:20
1792.000	MONTFORT SES GUILLOUX	
1020.000	MONTFORT PRIMAIRE PUB 2 (MAT.)	
1124.000	MONTFORT PRIMAIRE PRI NOTRE DAME	
1718.000	MONTFORT IME AJONCS D'OR	
2235.000	MONTFORT LYC PUB CASSIN	
MT.011	IFFENDIC SAINT MICHEL	17:30
MT.00Z	IFFENDIC LA CHASSE	17:34
MT.00Y	ST GONLAY BOURG	17:36
MT.00W	ST GONLAY LA JOSSAIS	17:41
MT.152	ST GONLAY LAMMERAIS	17:42
MT.00U	ST MALON SUR MEL EGLISE	17:46

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.  
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.  
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.  
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.  
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.  
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de ....
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale



**Centre scolaire de MONTFORT : circuits spécifiques.**
**K03MER**
**K03 MATIN**

 REJOINDRE LE COLLEGE PRIVE PAR RTE DE LA PERDRIERE  
 DESCENTE DES LYCEENS AU COLLEGE PUBLIC

MT.003	fréquence: --E-----	Transporteur: ORAIN	
MT.00U	ST MALON SUR MEL EGLISE		7:43
MT.152	ST GONLAY LAMMERAIS		7:47
MT.00W	ST GONLAY LA JOSSAIS		7:48
MT.00Y	ST GONLAY BOURG		7:53
MT.00Z	IFFENDIC LA CHASSE		7:56
MT.011	IFFENDIC SAINT MICHEL		8:00
1791.000	MONTFORT CES GUILLOUX		8:10
1792.000	MONTFORT SES GUILLOUX		
1020.000	MONTFORT PRIMAIRE PUB 2 (MAT.)		
1124.000	MONTFORT PRIMAIRE PRI NOTRE DAME		
1718.000	MONTFORT IME AJONCS D'OR		
2235.000	MONTFORT LYC PUB CASSIN		
0872.000	MONTFORT COL PRI ST LOUIS MARIE		8:20
2512.000	MONTFORT C.F.T.A L'ABBAYE		

**K03MER**
**K03 MERCREDI MIDI**

 MISE EN PLACE : 12H35 AU COLLEGE PRIVE  
 ARRETS IFFENDIC BOURG : VOIR CARTOGRAPHIE

MT.03M	fréquence: --E-----	Transporteur: ORAIN	
0872.000	MONTFORT COL PRI ST LOUIS MARIE		12:45
2512.000	MONTFORT C.F.T.A L'ABBAYE		
1791.000	MONTFORT CES GUILLOUX		12:55
1792.000	MONTFORT SES GUILLOUX		
1718.000	MONTFORT IME AJONCS D'OR		
1020.000	MONTFORT PRIMAIRE PUB 2 (MAT.)		
1124.000	MONTFORT PRIMAIRE PRI NOTRE DAME		
2235.000	MONTFORT LYC PUB CASSIN		
MT.011	IFFENDIC SAINT MICHEL		13:05
MT.00Z	IFFENDIC LA CHASSE		13:09
MT.00Y	ST GONLAY BOURG		13:11
MT.00W	ST GONLAY LA JOSSAIS		13:16
MT.152	ST GONLAY LAMMERAIS		13:17
MT.00U	ST MALON SUR MEL EGLISE		13:21

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.  
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.  
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.  
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.  
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.  
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de ....
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

**Centre scolaire de MONTFORT : circuits spécifiques.**
**K04BASE**

K04 MATIN

 REJOINDRE COLLEGE PRIVE PAR ROUTE DE LA PERDRIERE  
 DESCENTE DES LYCEENS AU COLLEGE PUBLIC

MT.004	fréquence: <b>LM-JV-----</b> Transporteur: BOURREE	
MT.030	ST GONLAY ROCHETTE	7:32
MT.014	IFFENDIC CROSSONNAIS	7:37
MT.015	IFFENDIC TEMPLE HELOUIN	7:39
MT.017	IFFENDIC LE PERRAY	7:45
MT.018	ST PERAN EGLISE	7:49
MT.01A	IFFENDIC ST BARTHELEMY	7:53
MT.01B	IFFENDIC CROIX LEGAVRE	7:56
MT.01D	IFFENDIC GRIOCHAIS	8:01
MT.034	IFFENDIC CORDERIE	8:04
1791.000	MONTFORT CES GUILLOUX	8:10
1792.000	MONTFORT SES GUILLOUX	
1020.000	MONTFORT PRIMAIRE PUB 2 (MAT.)	
1124.000	MONTFORT PRIMAIRE PRI NOTRE DAME	
1718.000	MONTFORT IME AJONCS D'OR	
2235.000	MONTFORT LYC PUB CASSIN	
2512.000	MONTFORT C.F.T.A L'ABBAYE	8:20
0872.000	MONTFORT COL PRI ST LOUIS MARIE	

**K04BASE**

K04 17H10

MISE EN PLACE AU COLLEGE PRIVE : 17H00

MT.704	fréquence: <b>LM-JV-----</b> Transporteur: BOURREE	
0872.000	MONTFORT COL PRI ST LOUIS MARIE	17:10
2512.000	MONTFORT C.F.T.A L'ABBAYE	
1791.000	MONTFORT CES GUILLOUX	17:20
1792.000	MONTFORT SES GUILLOUX	
1020.000	MONTFORT PRIMAIRE PUB 2 (MAT.)	
1124.000	MONTFORT PRIMAIRE PRI NOTRE DAME	
1718.000	MONTFORT IME AJONCS D'OR	
2235.000	MONTFORT LYC PUB CASSIN	
MT.034	IFFENDIC CORDERIE	17:28
MT.01D	IFFENDIC GRIOCHAIS	17:32
MT.01B	IFFENDIC CROIX LEGAVRE	17:37
MT.01A	IFFENDIC ST BARTHELEMY	17:40
MT.018	ST PERAN EGLISE	17:44
MT.017	IFFENDIC LE PERRAY	17:48
MT.015	IFFENDIC TEMPLE HELOUIN	17:54
MT.014	IFFENDIC CROSSONNAIS	17:56
MT.030	ST GONLAY ROCHETTE	18:01

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.  
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.  
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.  
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.  
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.  
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de ....
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

**Centre scolaire de MONTFORT : circuits spécifiques.**
**K04MER**

K04 MATIN

 REJOINDRE COLLEGE PRIVE PAR ROUTE DE LA PERDRIERE  
 DESCENTE DES LYCEENS AU COLLEGE PUBLIC

MT.004	fréquence: --E-----	Transporteur: BOURREE
MT.030	ST GONLAY ROCHETTE	7:32
MT.014	IFFENDIC CROSSONNAIS	7:37
MT.015	IFFENDIC TEMPLE HELOUIN	7:39
MT.017	IFFENDIC LE PERRAY	7:45
MT.018	ST PERAN EGLISE	7:49
MT.01A	IFFENDIC ST BARTHELEMY	7:53
MT.01B	IFFENDIC CROIX LEGAVRE	7:56
MT.01D	IFFENDIC GRIOCHAIS	8:01
MT.034	IFFENDIC CORDERIE	8:04
1791.000	MONTFORT CES GUILLOUX	8:10
1792.000	MONTFORT SES GUILLOUX	
1020.000	MONTFORT PRIMAIRE PUB 2 (MAT.)	
1124.000	MONTFORT PRIMAIRE PRI NOTRE DAME	
1718.000	MONTFORT IME AJONCS D'OR	
2235.000	MONTFORT LYC PUB CASSIN	
2512.000	MONTFORT C.F.T.A L'ABBAYE	8:20
0872.000	MONTFORT COL PRI ST LOUIS MARIE	

**K04MER**

K04 MERCREDI MIDI

MISE EN PLACE : 12H35 AU COLLEGE PRIVE

MT.04M	fréquence: --E-----	Transporteur: BOURREE
0872.000	MONTFORT COL PRI ST LOUIS MARIE	12:45
2512.000	MONTFORT C.F.T.A L'ABBAYE	
1791.000	MONTFORT CES GUILLOUX	12:55
1792.000	MONTFORT SES GUILLOUX	
1718.000	MONTFORT IME AJONCS D'OR	
1020.000	MONTFORT PRIMAIRE PUB 2 (MAT.)	
1124.000	MONTFORT PRIMAIRE PRI NOTRE DAME	
2235.000	MONTFORT LYC PUB CASSIN	
MT.034	IFFENDIC CORDERIE	13:03
MT.01D	IFFENDIC GRIOCHAIS	13:07
MT.01B	IFFENDIC CROIX LEGAVRE	13:12
MT.01A	IFFENDIC ST BARTHELEMY	13:15
MT.018	ST PERAN EGLISE	13:19
MT.017	IFFENDIC LE PERRAY	13:24
MT.015	IFFENDIC TEMPLE HELOUIN	13:29
MT.014	IFFENDIC CROSSONNAIS	13:32
MT.030	ST GONLAY ROCHETTE	13:36

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.  
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.  
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.  
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.  
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.  
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de ....
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

## Centre scolaire de MONTFORT : circuits spécifiques.

### K05BASE

K05 MATIN

DESCENTE DES LYCEENS AU COLLEGE PUBLIC

MT.005	fréquence: <b>LM-JV-----</b> Transporteur: BOURREE	
MT.007	IFFENDIC HAMELINAIS	7:30
MT.01L	MONTERFIL LA BEQUILLE	7:32
MT.0A4	MONTERFIL LA JUBESAIS	7:35
MT.038	MONTERFIL TREBRIAND	7:36
MT.01Q	IFFENDIC HAUTE VESPRAIS	7:41
MT.0CM	IFFENDIC LA GRIGORAIS	7:47
MT.0CW	IFFENDIC TREVIT	7:50
MT.01R	IFFENDIC BUZARDIERE	7:54
MT.01V	TALENSAC NOE JEANNOT	7:56
MT.01W	TALENSAC GUILLERMOUX	7:57
MT.026	MONTFORT LE BOUILLON	8:02
1791.000	MONTFORT CES GUILLOUX	8:10
1792.000	MONTFORT SES GUILLOUX	
1020.000	MONTFORT PRIMAIRE PUB 2 (MAT.)	
1124.000	MONTFORT PRIMAIRE PRI NOTRE DAME	
1718.000	MONTFORT IME AJONCS D'OR	
2235.000	MONTFORT LYC PUB CASSIN	
0872.000	MONTFORT COL PRI ST LOUIS MARIE	8:20
2512.000	MONTFORT C.F.T.A L'ABBAYE	

### K05BASE

K05 17H10

MISE EN PLACE AU COLLEGE PRIVE : 17H00

MT.705	fréquence: <b>LM-JV-----</b> Transporteur: BOURREE	
0872.000	MONTFORT COL PRI ST LOUIS MARIE	17:10
2512.000	MONTFORT C.F.T.A L'ABBAYE	
1791.000	MONTFORT CES GUILLOUX	17:20
1792.000	MONTFORT SES GUILLOUX	
1020.000	MONTFORT PRIMAIRE PUB 2 (MAT.)	
1124.000	MONTFORT PRIMAIRE PRI NOTRE DAME	
1718.000	MONTFORT IME AJONCS D'OR	
2235.000	MONTFORT LYC PUB CASSIN	
MT.026	MONTFORT LE BOUILLON	17:26
MT.01W	TALENSAC GUILLERMOUX	17:31
MT.01V	TALENSAC NOE JEANNOT	17:32
MT.01R	IFFENDIC BUZARDIERE	17:34
MT.0CW	IFFENDIC TREVIT	17:38
MT.0CM	IFFENDIC LA GRIGORAIS	17:42
MT.007	IFFENDIC HAMELINAIS	17:46
MT.01L	MONTERFIL LA BEQUILLE	17:48
MT.0A4	MONTERFIL LA JUBESAIS	17:51
MT.038	MONTERFIL TREBRIAND	17:52
MT.01Q	IFFENDIC HAUTE VESPRAIS	17:56

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.  
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.  
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.  
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.  
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.  
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

#### Abréviations :

ABS	=	Abords de ....
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

**Centre scolaire de MONTFORT : circuits spécifiques.**
**K05MER**

K05 MATIN

DESCENTE DES LYCEENS AU COLLEGE PUBLIC

MT.005	fréquence: --E-----	Transporteur: BOURREE
MT.007	IFFENDIC HAMELINAIS	7:30
MT.01L	MONTERFIL LA BEQUILLE	7:32
MT.0A4	MONTERFIL LA JUBESAIS	7:35
MT.038	MONTERFIL TREBRIAND	7:36
MT.01Q	IFFENDIC HAUTE VESPRAIS	7:41
MT.0CM	IFFENDIC LA GRIGORAIS	7:47
MT.0CW	IFFENDIC TREVIT	7:50
MT.01R	IFFENDIC BUZARDIERE	7:54
MT.01V	TALENSAC NOE JEANNOT	7:56
MT.01W	TALENSAC GUILLERMOUX	7:57
MT.026	MONTFORT LE BOUILLON	8:02
1791.000	MONTFORT CES GUILLOUX	8:10
1792.000	MONTFORT SES GUILLOUX	
1020.000	MONTFORT PRIMAIRE PUB 2 (MAT.)	
1124.000	MONTFORT PRIMAIRE PRI NOTRE DAME	
1718.000	MONTFORT IME AJONCS D'OR	
2235.000	MONTFORT LYC PUB CASSIN	
0872.000	MONTFORT COL PRI ST LOUIS MARIE	8:20
2512.000	MONTFORT C.F.T.A L'ABBAYE	

**K05MER**

K05 MERCREDI MIDI

MISE EN PLACE : 12H35 AU COLLEGE PRIVE

MT.05M	fréquence: --E-----	Transporteur: BOURREE
0872.000	MONTFORT COL PRI ST LOUIS MARIE	12:45
2512.000	MONTFORT C.F.T.A L'ABBAYE	
1791.000	MONTFORT CES GUILLOUX	12:55
1792.000	MONTFORT SES GUILLOUX	
1718.000	MONTFORT IME AJONCS D'OR	
1020.000	MONTFORT PRIMAIRE PUB 2 (MAT.)	
1124.000	MONTFORT PRIMAIRE PRI NOTRE DAME	
2235.000	MONTFORT LYC PUB CASSIN	
MT.026	MONTFORT LE BOUILLON	13:01
MT.01W	TALENSAC GUILLERMOUX	13:06
MT.01V	TALENSAC NOE JEANNOT	13:07
MT.01R	IFFENDIC BUZARDIERE	13:09
MT.0CW	IFFENDIC TREVIT	13:13
MT.0CM	IFFENDIC LA GRIGORAIS	13:17
MT.007	IFFENDIC HAMELINAIS	13:21
MT.01L	MONTERFIL LA BEQUILLE	13:23
MT.0A4	MONTERFIL LA JUBESAIS	13:26
MT.038	MONTERFIL TREBRIAND	13:27
MT.01Q	IFFENDIC HAUTE VESPRAIS	13:31

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.  
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.  
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.  
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.  
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.  
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de ....
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

**Centre scolaire de MONTFORT : circuits spécifiques.**
**K06BASE**

K06 MATIN

 DESCENTE DES LYCEENS AU COLLEGE PUBLIC  
 TREFFENDEL GARE = AIRE DE COVOITURAGE

Code	Destination	Heure
MT.006	fréquence: <b>LM-JV-----</b> Transporteur: ORAIN	
MT.01X	MAXENT RUE DU PRELOIS	7:37
MT.006	TREFFENDEL GARE	7:47
MT.01Z	TREFFENDEL MAIRIE	7:49
MT.020	MONTERFIL LES COUETTES	7:52
MT.023	IFFENDIC LES 4 ROUTES	7:58
0872.000	MONTFORT COL PRI ST LOUIS MARIE	8:10
2512.000	MONTFORT C.F.T.A L'ABBAYE	
1791.000	MONTFORT CES GUILLOUX	8:20
1792.000	MONTFORT SES GUILLOUX	
1020.000	MONTFORT PRIMAIRE PUB 2 (MAT.)	
1124.000	MONTFORT PRIMAIRE PRI NOTRE DAME	
1718.000	MONTFORT IME AJONCS D'OR	
2235.000	MONTFORT LYC PUB CASSIN	

**K06BASE**

K06 17H10

 MISE EN PLACE AU COLLEGE PRIVE : 17H00  
 TREFFENDEL GARE = AIRE DE COVOITURAGE

Code	Destination	Heure
MT.706	fréquence: <b>LM-JV-----</b> Transporteur: ORAIN	
0872.000	MONTFORT COL PRI ST LOUIS MARIE	17:10
2512.000	MONTFORT C.F.T.A L'ABBAYE	
1791.000	MONTFORT CES GUILLOUX	17:20
1792.000	MONTFORT SES GUILLOUX	
1020.000	MONTFORT PRIMAIRE PUB 2 (MAT.)	
1124.000	MONTFORT PRIMAIRE PRI NOTRE DAME	
1718.000	MONTFORT IME AJONCS D'OR	
2235.000	MONTFORT LYC PUB CASSIN	
MT.023	IFFENDIC LES 4 ROUTES	17:30
MT.020	MONTERFIL LES COUETTES	17:37
MT.01Z	TREFFENDEL MAIRIE	17:39

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.  
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.  
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.  
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.  
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.  
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de ....
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

**Centre scolaire de MONTFORT : circuits spécifiques.**
**K06MER**
**K06 MATIN**

 DESCENTE DES LYCEENS AU COLLEGE PUBLIC  
 TREFFENDEL GARE = AIRE DE COVOITURAGE

MT.006	fréquence: --E-----	Transporteur: ORAIN	
MT.01X	MAXENT RUE DU PRELOIS		7:37
MT.006	TREFFENDEL GARE		7:47
MT.01Z	TREFFENDEL MAIRIE		7:49
MT.020	MONTERFIL LES COUETTES		7:52
MT.023	IFFENDIC LES 4 ROUTES		7:58
0872.000	MONTFORT COL PRI ST LOUIS MARIE		8:10
2512.000	MONTFORT C.F.T.A L'ABBAYE		
1791.000	MONTFORT CES GUILLOUX	8:20	
1792.000	MONTFORT SES GUILLOUX		
1020.000	MONTFORT PRIMAIRE PUB 2 (MAT.)		
1124.000	MONTFORT PRIMAIRE PRI NOTRE DAME		
1718.000	MONTFORT IME AJONCS D'OR		
2235.000	MONTFORT LYC PUB CASSIN		

**K06MER**
**K06 MERCREDI MIDI**

 MISE EN PLACE : 12H35 AU COLLEGE PRIVE  
 TREFFENDEL GARE = AIRE DE COVOITURAGE

MT.06M	fréquence: --E-----	Transporteur: ORAIN	
0872.000	MONTFORT COL PRI ST LOUIS MARIE		12:45
2512.000	MONTFORT C.F.T.A L'ABBAYE		
1791.000	MONTFORT CES GUILLOUX		12:55
1792.000	MONTFORT SES GUILLOUX		
1718.000	MONTFORT IME AJONCS D'OR		
1020.000	MONTFORT PRIMAIRE PUB 2 (MAT.)		
1124.000	MONTFORT PRIMAIRE PRI NOTRE DAME		
2235.000	MONTFORT LYC PUB CASSIN		
MT.023	IFFENDIC LES 4 ROUTES		13:05
MT.020	MONTERFIL LES COUETTES		13:12
MT.01Z	TREFFENDEL MAIRIE		13:14
MT.006	TREFFENDEL GARE		13:16
MT.01X	MAXENT RUE DU PRELOIS		13:23

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.  
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.  
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.  
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.  
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.  
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de ....
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

**Centre scolaire de MONTFORT : circuits spécifiques.**
**K07BASE**

K07 MATIN

DESCENTE DES LYCEENS AU COLLEGE PUBLIC

MT.007	fréquence: <b>LM-JV-----</b> Transporteur: BOURREE	
MT.028	TALENSAC MAIRIE	8:00
0872.000	MONTFORT COL PRI ST LOUIS MARIE	8:10
2512.000	MONTFORT C.F.T.A L'ABBAYE	
1791.000	MONTFORT CES GUILLOUX	8:20
1792.000	MONTFORT SES GUILLOUX	
1020.000	MONTFORT PRIMAIRE PUB 2 (MAT.)	
1124.000	MONTFORT PRIMAIRE PRI NOTRE DAME	
1718.000	MONTFORT IME AJONCS D'OR	
2235.000	MONTFORT LYC PUB CASSIN	

**K07BASE**

K07 17H10

MISE EN PLACE AU COLLEGE PUBLIC : 17H00

REJOINDRE COLLEGE PRIVE PAR ROUTE DE LA PERDRIERE

MT.707	fréquence: <b>LM-JV-----</b> Transporteur: BOURREE	
1791.000	MONTFORT CES GUILLOUX	17:10
1792.000	MONTFORT SES GUILLOUX	
1020.000	MONTFORT PRIMAIRE PUB 2 (MAT.)	
1124.000	MONTFORT PRIMAIRE PRI NOTRE DAME	
1718.000	MONTFORT IME AJONCS D'OR	
2235.000	MONTFORT LYC PUB CASSIN	
0872.000	MONTFORT COL PRI ST LOUIS MARIE	17:20
2512.000	MONTFORT C.F.T.A L'ABBAYE	
MT.028	TALENSAC MAIRIE	17:30

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.  
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.  
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.  
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.  
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.  
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

<b>ABS</b>	=	Abords de ....
<b>VC</b>	=	Voie communale
<b>RD</b>	=	Route départementale



**Centre scolaire de MONTFORT : circuits spécifiques.**

K07BASE

K07 18H10

STATIONNEMENT AU COLLEGE PUBLIC

MT.807	fréquence: <b>LM-JV-----</b> Transporteur: BOURREE	
2235.000	MONTFORT LYC PUB CASSIN	18:10
MT.0AJ	BEDEE FOULANGERE	18:19
MT.07B	BEDEE LAUNAY DENIEUL	18:22
MT.146	BEDEE HOTEL MOULIN	18:25
MT.056	BEDEE ECOLE PUBLIQUE	18:28
MT.07I	BEDEE TENEDAIS	18:35
MT.064	BEDEE MULONNIERE/BAS CUTELOU	18:39
MT.07G	LA CHAP.DU LOU DU LAC MAIRIE	18:43
MT.07D	LA CHAP.DU LOU DU LAC LOUCHE	18:45
MT.170	ST PERN LA LANDE DU BREIL	18:56
MT.06W	ST PERN SALLE POLYVALENTE	19:02
MT.06Z	BECHEREL CENTRE	19:07

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.  
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.  
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.  
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.  
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.  
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de ....
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

**Centre scolaire de MONTFORT : circuits spécifiques.**
**K07MER**

K07 MATIN

DESCENTE DES LYCEENS AU COLLEGE PUBLIC

MT.007	fréquence: --E-----	Transporteur: BOURREE
MT.028	TALENSAC MAIRIE	8:00
0872.000	MONTFORT COL PRI ST LOUIS MARIE	8:10
2512.000	MONTFORT C.F.T.A L'ABBAYE	
1791.000	MONTFORT CES GUILLOUX	8:20
1792.000	MONTFORT SES GUILLOUX	
1020.000	MONTFORT PRIMAIRE PUB 2 (MAT.)	
1124.000	MONTFORT PRIMAIRE PRI NOTRE DAME	
1718.000	MONTFORT IME AJONCS D'OR	
2235.000	MONTFORT LYC PUB CASSIN	

**K07MER**

K07 MERCREDI MIDI

MISE EN PLACE AU COLLEGE PUBLIC : 12H30

MT.07M	fréquence: --E-----	Transporteur: BOURREE
1791.000	MONTFORT CES GUILLOUX	12:45
1792.000	MONTFORT SES GUILLOUX	
1718.000	MONTFORT IME AJONCS D'OR	
1020.000	MONTFORT PRIMAIRE PUB 2 (MAT.)	
1124.000	MONTFORT PRIMAIRE PRI NOTRE DAME	
2235.000	MONTFORT LYC PUB CASSIN	
0872.000	MONTFORT COL PRI ST LOUIS MARIE	12:55
2512.000	MONTFORT C.F.T.A L'ABBAYE	
MT.028	TALENSAC MAIRIE	13:05

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.  
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.  
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.  
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.  
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.  
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de ....
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

**Centre scolaire de MONTFORT : circuits spécifiques.**
**K08BASE**

K08 MATIN

 REJOINDRE LE COLLEGE PRIVE PAR RTE DE LA PERDRIERE  
 DESCENTE DES LYCEENS AU COLLEGE PUBLIC

MT.008	fréquence: <b>LM-JV-----</b> Transporteur: ORAIN	
MT.111	IFFENDIC L'AUNE	7:45
MT.09V	IFFENDIC RICOTAY/VILLE ES ARCHERS	7:50
MT.02I	IFFENDIC LANDAISIERE/SAUDRAIS	7:55
MT.01E	IFFENDIC BD DE LA TRINITE	7:58
MT.013	IFFENDIC SAINT MICHEL	8:00
MT.005	IFFENDIC CHICAUDAIS	8:05
1791.000	MONTFORT CES GUILLOUX	8:10
1792.000	MONTFORT SES GUILLOUX	
1020.000	MONTFORT PRIMAIRE PUB 2 (MAT.)	
1124.000	MONTFORT PRIMAIRE PRI NOTRE DAME	
1718.000	MONTFORT IME AJONCS D'OR	
2235.000	MONTFORT LYC PUB CASSIN	
0872.000	MONTFORT COL PRI ST LOUIS MARIE	8:20
2512.000	MONTFORT C.F.T.A L'ABBAYE	

**K08BASE**

K08 17H10

 MISE EN PLACE AU COLLEGE PRIVE : 17H00  
 ARRETS IFFENDIC BOURG : VOIR CARTOGRAPHIE

MT.708	fréquence: <b>LM-JV-----</b> Transporteur: ORAIN	
0872.000	MONTFORT COL PRI ST LOUIS MARIE	17:10
2512.000	MONTFORT C.F.T.A L'ABBAYE	
1791.000	MONTFORT CES GUILLOUX	17:20
1792.000	MONTFORT SES GUILLOUX	
1020.000	MONTFORT PRIMAIRE PUB 2 (MAT.)	
1124.000	MONTFORT PRIMAIRE PRI NOTRE DAME	
1718.000	MONTFORT IME AJONCS D'OR	
2235.000	MONTFORT LYC PUB CASSIN	
MT.005	IFFENDIC CHICAUDAIS	17:27
MT.013	IFFENDIC SAINT MICHEL	17:30
MT.01E	IFFENDIC BD DE LA TRINITE	17:32
MT.02I	IFFENDIC LANDAISIERE/SAUDRAIS	17:35
MT.09V	IFFENDIC RICOTAY/VILLE ES ARCHERS	17:39
MT.111	IFFENDIC L'AUNE	17:45

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.  
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.  
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.  
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.  
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.  
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

<b>ABS</b>	=	Abords de ....
<b>VC</b>	=	Voie communale
<b>RD</b>	=	Route départementale

**Centre scolaire de MONTFORT : circuits spécifiques.**
**K08MER**

K08 MATIN

 REJOINDRE LE COLLEGE PRIVE PAR RTE DE LA PERDRIERE  
 DESCENTE DES LYCEENS AU COLLEGE PUBLIC

MT.008	fréquence: --E-----	Transporteur: ORAIN
MT.111	IFFENDIC L'AUNE	7:45
MT.09V	IFFENDIC RICOTAY/VILLE ES ARCHERS	7:50
MT.02I	IFFENDIC LANDAISIERE/SAUDRAIS	7:55
MT.01E	IFFENDIC BD DE LA TRINITE	7:58
MT.013	IFFENDIC SAINT MICHEL	8:00
MT.005	IFFENDIC CHICAUDAIS	8:05
1791.000	MONTFORT CES GUILLOUX	8:10
1792.000	MONTFORT SES GUILLOUX	
1020.000	MONTFORT PRIMAIRE PUB 2 (MAT.)	
1124.000	MONTFORT PRIMAIRE PRI NOTRE DAME	
1718.000	MONTFORT IME AJONCS D'OR	
2235.000	MONTFORT LYC PUB CASSIN	
0872.000	MONTFORT COL PRI ST LOUIS MARIE	8:20
2512.000	MONTFORT C.F.T.A L'ABBAYE	

**K08MER**

K08 MERCREDI MIDI

 MISE EN PLACE : 12H35 AU COLLEGE PRIVE  
 ARRETS IFFENDIC BOURG : VOIR CARTOGRAPHIE

MT.08M	fréquence: --E-----	Transporteur: ORAIN
0872.000	MONTFORT COL PRI ST LOUIS MARIE	12:45
2512.000	MONTFORT C.F.T.A L'ABBAYE	
1791.000	MONTFORT CES GUILLOUX	12:55
1792.000	MONTFORT SES GUILLOUX	
1718.000	MONTFORT IME AJONCS D'OR	
1020.000	MONTFORT PRIMAIRE PUB 2 (MAT.)	
1124.000	MONTFORT PRIMAIRE PRI NOTRE DAME	
2235.000	MONTFORT LYC PUB CASSIN	
MT.005	IFFENDIC CHICAUDAIS	13:02
MT.013	IFFENDIC SAINT MICHEL	13:05
MT.01E	IFFENDIC BD DE LA TRINITE	13:07
MT.02I	IFFENDIC LANDAISIERE/SAUDRAIS	13:10
MT.09V	IFFENDIC RICOTAY/VILLE ES ARCHERS	13:14
MT.111	IFFENDIC L'AUNE	13:20

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.  
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.  
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.  
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.  
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.  
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de ....
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

**Centre scolaire de MONTFORT : circuits spécifiques.**
**K09BASE**

K09 MATIN

DESCENTE DES LYCEENS AU COLLEGE PUBLIC

MT.009	fréquence: <b>LM-JV-----</b> Transporteur: ORAIN	
MT.165	MONTERFIL LE LIEU	7:43
MT.02B	MONTERFIL PERRIERE CHOLET	7:44
MT.02C	MONTERFIL BETANGAIS	7:46
MT.0BI	MONTERFIL LE BIGNON	7:48
MT.02V	TALENSAC CHOMITONNERIE	7:55
MT.02X	TALENSAC LE BAS COUDRAY	7:56
MT.161	TALENSAC MAIRIE	7:59
0872.000	MONTFORT COL PRI ST LOUIS MARIE	8:10
2512.000	MONTFORT C.F.T.A L'ABBAYE	
1791.000	MONTFORT CES GUILLOUX	8:20
1792.000	MONTFORT SES GUILLOUX	
1020.000	MONTFORT PRIMAIRE PUB 2 (MAT.)	
1124.000	MONTFORT PRIMAIRE PRI NOTRE DAME	
1718.000	MONTFORT IME AJONCS D'OR	
2235.000	MONTFORT LYC PUB CASSIN	

**K09BASE**

K09 17H10

MISE EN PLACE AU COLLEGE PUBLIC : 17H00

REJOINDRE COLLEGE PRIVE PAR VC DE LA PERDRIERE

MT.709	fréquence: <b>LM-JV-----</b> Transporteur: ORAIN	
1791.000	MONTFORT CES GUILLOUX	17:10
1792.000	MONTFORT SES GUILLOUX	
1020.000	MONTFORT PRIMAIRE PUB 2 (MAT.)	
1124.000	MONTFORT PRIMAIRE PRI NOTRE DAME	
1718.000	MONTFORT IME AJONCS D'OR	
2235.000	MONTFORT LYC PUB CASSIN	
0872.000	MONTFORT COL PRI ST LOUIS MARIE	17:20
2512.000	MONTFORT C.F.T.A L'ABBAYE	
MT.161	TALENSAC MAIRIE	17:30
MT.02X	TALENSAC LE BAS COUDRAY	17:33
MT.02V	TALENSAC CHOMITONNERIE	17:35
MT.0BI	MONTERFIL LE BIGNON	17:42
MT.02C	MONTERFIL BETANGAIS	17:44
MT.02B	MONTERFIL PERRIERE CHOLET	17:45
MT.165	MONTERFIL LE LIEU	17:46

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.  
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.  
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.  
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.  
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.  
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

<b>ABS</b>	=	Abords de ....
<b>VC</b>	=	Voie communale
<b>RD</b>	=	Route départementale

**Centre scolaire de MONTFORT : circuits spécifiques.**

K09BASE

K09 18H10

STATIONNEMENT AU COLLEGE PUBLIC

MT.809	fréquence: <b>LM-JV-----</b> Transporteur: ORAIN	
2235.000	MONTFORT LYC PUB CASSIN	18:10
MT.00E	IFFENDIC POMMERAIE	18:16
MT.00D	IFFENDIC CORDERIE	18:18
MT.00K	IFFENDIC SAINT MICHEL	18:20
MT.01E	IFFENDIC BD DE LA TRINITE	18:22
MT.00Z	IFFENDIC LA CHASSE	18:23
MT.00Y	ST GONLAY BOURG	18:25
MT.00U	ST MALON SUR MEL EGLISE	18:31
MT.00J	ST MALON SUR MEL LA NOUETTE	18:33
MT.01G	BLERUAIS BOURG	18:34

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.  
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.  
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.  
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.  
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.  
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de ....
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

**Centre scolaire de MONTFORT : circuits spécifiques.**
**K09MER**

K09 MATIN

DESCENTE DES LYCEENS AU COLLEGE PUBLIC

MT.009	fréquence: --E-----	Transporteur: ORAIN
MT.165	MONTERFIL LE LIEU	7:43
MT.02B	MONTERFIL PERRIERE CHOLET	7:44
MT.02C	MONTERFIL BETANGAIS	7:46
MT.0BI	MONTERFIL LE BIGNON	7:48
MT.02V	TALENSAC CHOMITONNERIE	7:54
MT.02X	TALENSAC LE BAS COUDRAY	7:56
MT.161	TALENSAC MAIRIE	7:59
0872.000	MONTFORT COL PRI ST LOUIS MARIE	8:10
2512.000	MONTFORT C.F.T.A L'ABBAYE	
1791.000	MONTFORT CES GUILLOUX	8:20
1792.000	MONTFORT SES GUILLOUX	
1020.000	MONTFORT PRIMAIRE PUB 2 (MAT.)	
1124.000	MONTFORT PRIMAIRE PRI NOTRE DAME	
1718.000	MONTFORT IME AJONCS D'OR	
2235.000	MONTFORT LYC PUB CASSIN	

**K09MER**

K09 MERCREDI MIDI

MISE EN PLACE COLLEGE PUBLIC : 12H30

REJOINDRE COLLEGE PRIVE PAR VC DE LA PERDRIERE

MT.09M	fréquence: --E-----	Transporteur: ORAIN
1791.000	MONTFORT CES GUILLOUX	12:45
1792.000	MONTFORT SES GUILLOUX	
1718.000	MONTFORT IME AJONCS D'OR	
1020.000	MONTFORT PRIMAIRE PUB 2 (MAT.)	
1124.000	MONTFORT PRIMAIRE PRI NOTRE DAME	
2235.000	MONTFORT LYC PUB CASSIN	
0872.000	MONTFORT COL PRI ST LOUIS MARIE	12:55
2512.000	MONTFORT C.F.T.A L'ABBAYE	
MT.161	TALENSAC MAIRIE	13:05
MT.02X	TALENSAC LE BAS COUDRAY	13:08
MT.02V	TALENSAC CHOMITONNERIE	13:10
MT.0BI	MONTERFIL LE BIGNON	13:17
MT.02C	MONTERFIL BETANGAIS	13:19
MT.02B	MONTERFIL PERRIERE CHOLET	13:20
MT.165	MONTERFIL LE LIEU	13:21

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.  
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.  
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.  
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.  
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.  
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de ....
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

**Centre scolaire de MONTFORT : circuits spécifiques.**
**K10BASE**

K10 MATIN

DESCENTE DES LYCEENS AU COLLEGE PUBLIC

MT.010	fréquence: <b>LM-JV-----</b> Transporteur: COTTIN	
MT.02S	TALENSAC VAL BEUZET	7:58
MT.071	TALENSAC LA LANDE	8:04
0872.000	MONTFORT COL PRI ST LOUIS MARIE	8:15
2512.000	MONTFORT C.F.T.A L'ABBAYE	
1791.000	MONTFORT CES GUILLOUX	8:20
1792.000	MONTFORT SES GUILLOUX	
1020.000	MONTFORT PRIMAIRE PUB 2 (MAT.)	
1124.000	MONTFORT PRIMAIRE PRI NOTRE DAME	
1718.000	MONTFORT IME AJONCS D'OR	
2235.000	MONTFORT LYC PUB CASSIN	

**K10BASE**

K10 17H10

MISE EN PLACE AU COLLEGE PUBLIC : 17H00

REJOINDRE COLLEGE PRIVE PAR VC DE LA PERDRIERE

MT.710	fréquence: <b>LM-JV-----</b> Transporteur: COTTIN	
1791.000	MONTFORT CES GUILLOUX	17:10
1792.000	MONTFORT SES GUILLOUX	
1020.000	MONTFORT PRIMAIRE PUB 2 (MAT.)	
1124.000	MONTFORT PRIMAIRE PRI NOTRE DAME	
1718.000	MONTFORT IME AJONCS D'OR	
2235.000	MONTFORT LYC PUB CASSIN	
0872.000	MONTFORT COL PRI ST LOUIS MARIE	17:20
2512.000	MONTFORT C.F.T.A L'ABBAYE	
MT.071	TALENSAC LA LANDE	17:30
MT.02S	TALENSAC VAL BEUZET	17:37

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.  
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.  
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.  
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.  
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.  
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

<b>ABS</b>	=	Abords de ....
<b>VC</b>	=	Voie communale
<b>RD</b>	=	Route départementale



**Centre scolaire de MONTFORT : circuits spécifiques.**
**K10BASE**

K10 18H10

STATIONNEMENT DEVANT LE LYCEE

MT.810	fréquence: <b>LM-JV-----</b> Transporteur: COTTIN	
2235.000	MONTFORT LYC PUB CASSIN	18:10
MT.055	BRETEIL GRANDE PORTE	18:20
MT.04V	BRETEIL GROUPE SCOLAIRE	18:22
MT.04S	BRETEIL AVENUE DES SPORTS	18:24
MT.04R	BRETEIL CHAMP MARTEL	18:30
MT.04P	BRETEIL BASSE HEUZAIS	18:33
MT.04L	LA CHAP.THOUARULT VILLE AUX ARCHERS	18:38

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.  
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.  
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.  
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.  
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.  
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

<b>ABS</b>	=	Abords de ....
<b>VC</b>	=	Voie communale
<b>RD</b>	=	Route départementale

**Centre scolaire de MONTFORT : circuits spécifiques.**
**K10MER**

K10 MATIN

DESCENTE DES LYCEENS AU COLLEGE PUBLIC

MT.010	fréquence: --E-----	Transporteur: COTTIN	
MT.02S	TALENSAC VAL BEUZET		7:55
MT.071	TALENSAC LA LANDE		8:01
0872.000	MONTFORT COL PRI ST LOUIS MARIE		8:13
2512.000	MONTFORT C.F.T.A L'ABBAYE		
1791.000	MONTFORT CES GUILLOUX		8:18
1792.000	MONTFORT SES GUILLOUX		
1020.000	MONTFORT PRIMAIRE PUB 2 (MAT.)		
1124.000	MONTFORT PRIMAIRE PRI NOTRE DAME		
1718.000	MONTFORT IME AJONCS D'OR		
2235.000	MONTFORT LYC PUB CASSIN		8:20

**K10MER**

K10 MERCREDI MIDI

MISE EN PLACE AU COLLEGE PUBLIC : 12H30

REJOINDRE COLLEGE PRIVE PAR VC DE LA PERDRIERE

MT.10M	fréquence: --E-----	Transporteur: COTTIN	
1791.000	MONTFORT CES GUILLOUX		12:45
1792.000	MONTFORT SES GUILLOUX		
1718.000	MONTFORT IME AJONCS D'OR		
1020.000	MONTFORT PRIMAIRE PUB 2 (MAT.)		
1124.000	MONTFORT PRIMAIRE PRI NOTRE DAME		
2235.000	MONTFORT LYC PUB CASSIN		
0872.000	MONTFORT COL PRI ST LOUIS MARIE		12:55
2512.000	MONTFORT C.F.T.A L'ABBAYE		
MT.071	TALENSAC LA LANDE		13:06
MT.02S	TALENSAC VAL BEUZET		13:12

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.  
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.  
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.  
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.  
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.  
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de ....
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

**Centre scolaire de MONTFORT : circuits spécifiques.**
**K11BASE**

K11 MATIN

DESCENTE DES LYCEENS AU COLLEGE PUBLIC

MT.011	fréquence: <b>LM-JV-----</b> Transporteur: JOLY	
MT.02A	MONTERFIL HOTEL DAVID/LES VAUX	7:44
MT.03A	MONTERFIL ROCHELLES SUR LA LANDE	7:49
MT.02D	MONTERFIL LE PATIS	7:54
MT.133	IFFENDIC DEVINAIS	7:56
0872.000	MONTFORT COL PRI ST LOUIS MARIE	8:13
2512.000	MONTFORT C.F.T.A L'ABBAYE	
1791.000	MONTFORT CES GUILLOUX	8:18
1792.000	MONTFORT SES GUILLOUX	
1020.000	MONTFORT PRIMAIRE PUB 2 (MAT.)	
1124.000	MONTFORT PRIMAIRE PRI NOTRE DAME	
1718.000	MONTFORT IME AJONCS D'OR	
2235.000	MONTFORT LYC PUB CASSIN	8:20

**K11BASE**

K11 17H10

MISE EN PLACE AU COLLEGE PUBLIC : 17H00

REJOINDRE COLLEGE PRIVE PAR VC DE LA PERDRIERE

MT.711	fréquence: <b>LM-JV-----</b> Transporteur: JOLY	
1791.000	MONTFORT CES GUILLOUX	17:10
1792.000	MONTFORT SES GUILLOUX	
1020.000	MONTFORT PRIMAIRE PUB 2 (MAT.)	
1124.000	MONTFORT PRIMAIRE PRI NOTRE DAME	
1718.000	MONTFORT IME AJONCS D'OR	
2235.000	MONTFORT LYC PUB CASSIN	
0872.000	MONTFORT COL PRI ST LOUIS MARIE	17:20
2512.000	MONTFORT C.F.T.A L'ABBAYE	
MT.133	IFFENDIC DEVINAIS	17:35
MT.02D	MONTERFIL LE PATIS	17:37
MT.02A	MONTERFIL HOTEL DAVID/LES VAUX	17:41
MT.03A	MONTERFIL ROCHELLES SUR LA LANDE	17:45

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.  
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.  
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.  
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.  
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.  
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

<b>ABS</b>	=	Abords de ....
<b>VC</b>	=	Voie communale
<b>RD</b>	=	Route départementale

**Centre scolaire de MONTFORT : circuits spécifiques.**
**K11BASE**

K11 18H10

STATIONNEMENT DEVANT LE LYCEE

MT.811	fréquence: <b>LM-JV-----</b> Transporteur: JOLY	
2235.000	MONTFORT LYC PUB CASSIN	18:10
MT.029	ST UNIAC VILLE THEODIN	18:18
MT.091	BOISGERVILLY EGLISE	18:23
MT.160	BOISGERVILLY VILLE THEAUDIN	18:25
MT.0AZ	BOISGERVILLY LE MAUPAS	18:28
MT.08W	ST ONEN LA TOUCHE	18:32
MT.095	ST MEEN RUE LOUISON BOBET	18:38
MT.094	ST MEEN AVENUE FOCH	18:41
MT.093	ST MEEN STADE	18:44
MT.0BC	ST MEEN RUE LETORT	18:46
MT.114	ST MEEN LE BAHAC	18:52

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.  
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.  
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.  
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.  
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.  
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de ....
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

**Centre scolaire de MONTFORT : circuits spécifiques.**
**K11MER**

K11 MATIN

DESCENTE DES LYCEENS AU COLLEGE PUBLIC

MT.011	fréquence: --E-----	Transporteur: JOLY
MT.02A	MONTERFIL HOTEL DAVID/LES VAUX	7:45
MT.03A	MONTERFIL ROCHELLES SUR LA LANDE	7:50
MT.02D	MONTERFIL LE PATIS	7:55
MT.133	IFFENDIC DEVINAIS	7:58
0872.000	MONTFORT COL PRI ST LOUIS MARIE	8:15
2512.000	MONTFORT C.F.T.A L'ABBAYE	
1791.000	MONTFORT CES GUILLOUX	8:20
1792.000	MONTFORT SES GUILLOUX	
1020.000	MONTFORT PRIMAIRE PUB 2 (MAT.)	
1124.000	MONTFORT PRIMAIRE PRI NOTRE DAME	
1718.000	MONTFORT IME AJONCS D'OR	
2235.000	MONTFORT LYC PUB CASSIN	

**K11MER**

K11 MERCREDI MIDI

MISE EN PLACE AU COLLEGE PUBLIC : 12H30

REJOINDRE COLLEGE PRIVE PAR VC DE LA PERDRIERE

MT.11M	fréquence: --E-----	Transporteur: JOLY
1791.000	MONTFORT CES GUILLOUX	12:45
1792.000	MONTFORT SES GUILLOUX	
1718.000	MONTFORT IME AJONCS D'OR	
1020.000	MONTFORT PRIMAIRE PUB 2 (MAT.)	
1124.000	MONTFORT PRIMAIRE PRI NOTRE DAME	
2235.000	MONTFORT LYC PUB CASSIN	
0872.000	MONTFORT COL PRI ST LOUIS MARIE	12:55
2512.000	MONTFORT C.F.T.A L'ABBAYE	
MT.133	IFFENDIC DEVINAIS	13:10
MT.02D	MONTERFIL LE PATIS	13:12
MT.02A	MONTERFIL HOTEL DAVID/LES VAUX	13:16
MT.03A	MONTERFIL ROCHELLES SUR LA LANDE	13:21

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.  
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.  
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.  
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.  
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.  
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de ....
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

**Centre scolaire de MONTFORT : circuits spécifiques.**
**K12BASE**

K12 MATIN

DESCENTE DES LYCEENS AU COLLEGE PUBLIC

Code	Destination	Heure
MT.012	fréquence: <b>LM-JV-----</b> Transporteur: JOLY	
MT.062	ST THURIAL PORTIERE/BESSELAIS	7:30
MT.03T	ST THURIAL COSSINADE	7:40
MT.03E	TALENSAC CRABASSOU	7:47
MT.03G	TALENSAC LES 3 ROUTES	7:50
MT.03J	TALENSAC LA COMTAIS	7:52
MT.04C	TALENSAC LE CHAMP PICOT	7:54
MT.03K	TALENSAC CHATELLIER	7:57
MT.03L	BRETEIL CHAMP HEULIN	7:59
0872.000	MONTFORT COL PRI ST LOUIS MARIE	8:10
2512.000	MONTFORT C.F.T.A L'ABBAYE	
1791.000	MONTFORT CES GUILLOUX	8:20
1792.000	MONTFORT SES GUILLOUX	
1020.000	MONTFORT PRIMAIRE PUB 2 (MAT.)	
1124.000	MONTFORT PRIMAIRE PRI NOTRE DAME	
1718.000	MONTFORT IME AJONCS D'OR	
2235.000	MONTFORT LYC PUB CASSIN	

**K12BASE**

K12 17H10

MISE EN PLACE AU COLLEGE PUBLIC : 17H00

REJOINDRE COLLEGE PRIVE PAR VC DE LA PERDRIERE

Code	Destination	Heure
MT.712	fréquence: <b>LM-JV-----</b> Transporteur: JOLY	
1791.000	MONTFORT CES GUILLOUX	17:10
1792.000	MONTFORT SES GUILLOUX	
1020.000	MONTFORT PRIMAIRE PUB 2 (MAT.)	
1124.000	MONTFORT PRIMAIRE PRI NOTRE DAME	
1718.000	MONTFORT IME AJONCS D'OR	
2235.000	MONTFORT LYC PUB CASSIN	
0872.000	MONTFORT COL PRI ST LOUIS MARIE	17:20
2512.000	MONTFORT C.F.T.A L'ABBAYE	
MT.03L	BRETEIL CHAMP HEULIN	17:30
MT.03K	TALENSAC CHATELLIER	17:32
MT.04C	TALENSAC LE CHAMP PICOT	17:34
MT.03J	TALENSAC LA COMTAIS	17:36
MT.03G	TALENSAC LES 3 ROUTES	17:37
MT.03E	TALENSAC CRABASSOU	17:38
MT.03T	ST THURIAL COSSINADE	17:45
MT.062	ST THURIAL PORTIERE/BESSELAIS	17:51

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.  
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.  
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.  
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.  
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.  
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

<b>ABS</b>	=	Abords de ....
<b>VC</b>	=	Voie communale
<b>RD</b>	=	Route départementale

**Centre scolaire de MONTFORT : circuits spécifiques.**
**K12MER**

K12 MATIN

DESCENTE DES LYCEENS AU COLLEGE PUBLIC

Code	Destination	Heure
MT.012	fréquence: --E----- Transporteur: JOLY	
MT.062	ST THURIAL PORTIERE/BESSELAIS	7:30
MT.03T	ST THURIAL COSSINADE	7:40
MT.03E	TALENSAC CRABASSOU	7:47
MT.03G	TALENSAC LES 3 ROUTES	7:50
MT.03J	TALENSAC LA COMTAIS	7:52
MT.04C	TALENSAC LE CHAMP PICOT	7:54
MT.03K	TALENSAC CHATELLIER	7:57
MT.03L	BRETEIL CHAMP HEULIN	7:59
0872.000	MONTFORT COL PRI ST LOUIS MARIE	8:10
2512.000	MONTFORT C.F.T.A L'ABBAYE	
1791.000	MONTFORT CES GUILLOUX	8:20
1792.000	MONTFORT SES GUILLOUX	
1020.000	MONTFORT PRIMAIRE PUB 2 (MAT.)	
1124.000	MONTFORT PRIMAIRE PRI NOTRE DAME	
1718.000	MONTFORT IME AJONCS D'OR	
2235.000	MONTFORT LYC PUB CASSIN	

**K12MER**

K12 MERCREDI MIDI

MISE EN PLACE AU COLLEGE PUBLIC : 12H30

REJOINDRE COLLEGE PRIVE PAR VC DE LA PERDRIERE

Code	Destination	Heure
MT.12M	fréquence: --E----- Transporteur: JOLY	
1791.000	MONTFORT CES GUILLOUX	12:45
1792.000	MONTFORT SES GUILLOUX	
1718.000	MONTFORT IME AJONCS D'OR	
1020.000	MONTFORT PRIMAIRE PUB 2 (MAT.)	
1124.000	MONTFORT PRIMAIRE PRI NOTRE DAME	
2235.000	MONTFORT LYC PUB CASSIN	
0872.000	MONTFORT COL PRI ST LOUIS MARIE	12:55
2512.000	MONTFORT C.F.T.A L'ABBAYE	
MT.03L	BRETEIL CHAMP HEULIN	13:05
MT.03K	TALENSAC CHATELLIER	13:07
MT.04C	TALENSAC LE CHAMP PICOT	13:09
MT.03J	TALENSAC LA COMTAIS	13:11
MT.03G	TALENSAC LES 3 ROUTES	13:12
MT.03E	TALENSAC CRABASSOU	13:13
MT.03T	ST THURIAL COSSINADE	13:20
MT.062	ST THURIAL PORTIERE/BESSELAIS	13:26

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.  
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.  
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.  
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.  
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.  
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de ....
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

**Centre scolaire de MONTFORT : circuits spécifiques.**
**K13BASE**

K13 MATIN

DECENTE DES LYCEENS AU COLLEGE PUBLIC

Code	Destination	Heure
MT.013	fréquence: <b>LM-JV-----</b> Transporteur: BOURREE	
MT.03Q	ST THURIAL BIEUROUZE	7:45
MT.03R	ST THURIAL CENTRE	7:47
MT.03S	ST THURIAL L'ANCIENNE GARE	7:50
MT.03V	LE VERGER LANDE BASSE	7:55
MT.03C	LE VERGER BOURG	7:57
MT.03X	TALENSAC BRAYE / TRIENEUC	7:59
0872.000	MONTFORT COL PRI ST LOUIS MARIE	8:10
2512.000	MONTFORT C.F.T.A L'ABBAYE	
1791.000	MONTFORT CES GUILLOUX	8:20
1792.000	MONTFORT SES GUILLOUX	
1020.000	MONTFORT PRIMAIRE PUB 2 (MAT.)	
1124.000	MONTFORT PRIMAIRE PRI NOTRE DAME	
1718.000	MONTFORT IME AJONCS D'OR	
2235.000	MONTFORT LYC PUB CASSIN	

**K13BASE**

K13 17H10

MISE EN PLACE AU COLLEGE PUBLIC : 17H00

REJOINDRE COLLEGE PRIVE PAR VC DE LA PERDRIERE

Code	Destination	Heure
MT.713	fréquence: <b>LM-JV-----</b> Transporteur: BOURREE	
1791.000	MONTFORT CES GUILLOUX	17:10
1792.000	MONTFORT SES GUILLOUX	
1020.000	MONTFORT PRIMAIRE PUB 2 (MAT.)	
1124.000	MONTFORT PRIMAIRE PRI NOTRE DAME	
1718.000	MONTFORT IME AJONCS D'OR	
2235.000	MONTFORT LYC PUB CASSIN	
0872.000	MONTFORT COL PRI ST LOUIS MARIE	17:20
2512.000	MONTFORT C.F.T.A L'ABBAYE	
MT.03X	TALENSAC BRAYE / TRIENEUC	17:32
MT.03C	LE VERGER BOURG	17:34
MT.03V	LE VERGER LANDE BASSE	17:35
MT.03S	ST THURIAL L'ANCIENNE GARE	17:41
MT.03R	ST THURIAL CENTRE	17:43
MT.03Q	ST THURIAL BIEUROUZE	17:45

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.  
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.  
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.  
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.  
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.  
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de ....
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale



**Centre scolaire de MONTFORT : circuits spécifiques.**
**K13MER**

K13 MATIN

DECENTE DES LYCEENS AU COLLEGE PUBLIC

MT.013	fréquence: --E-----	Transporteur: BOURREE
MT.03Q	ST THURIAL BIEUROUZE	7:45
MT.03R	ST THURIAL CENTRE	7:47
MT.03S	ST THURIAL L'ANCIENNE GARE	7:50
MT.03V	LE VERGER LANDE BASSE	7:55
MT.03C	LE VERGER BOURG	7:57
MT.03X	TALENSAC BRAYE / TRIENEUC	7:59
0872.000	MONTFORT COL PRI ST LOUIS MARIE	8:10
2512.000	MONTFORT C.F.T.A L'ABBAYE	
1791.000	MONTFORT CES GUILLOUX	8:20
1792.000	MONTFORT SES GUILLOUX	
1020.000	MONTFORT PRIMAIRE PUB 2 (MAT.)	
1124.000	MONTFORT PRIMAIRE PRI NOTRE DAME	
1718.000	MONTFORT IME AJONCS D'OR	
2235.000	MONTFORT LYC PUB CASSIN	

**K13MER**

K13 MERCREDI MIDI

MISE EN PLACE AU COLLEGE PUBLIC : 12H30

REJOINDRE COLLEGE PRIVE PAR VC DE LA PERDRIERE

MT.13M	fréquence: --E-----	Transporteur: BOURREE
1791.000	MONTFORT CES GUILLOUX	12:45
1792.000	MONTFORT SES GUILLOUX	
1718.000	MONTFORT IME AJONCS D'OR	
1020.000	MONTFORT PRIMAIRE PUB 2 (MAT.)	
1124.000	MONTFORT PRIMAIRE PRI NOTRE DAME	
2235.000	MONTFORT LYC PUB CASSIN	
0872.000	MONTFORT COL PRI ST LOUIS MARIE	12:55
2512.000	MONTFORT C.F.T.A L'ABBAYE	
MT.03X	TALENSAC BRAYE / TRIENEUC	13:07
MT.03C	LE VERGER BOURG	13:09
MT.03V	LE VERGER LANDE BASSE	13:10
MT.03S	ST THURIAL L'ANCIENNE GARE	13:16
MT.03R	ST THURIAL CENTRE	13:18
MT.03Q	ST THURIAL BIEUROUZE	13:20

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.  
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.  
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.  
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.  
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.  
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de ....
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

**Centre scolaire de MONTFORT : circuits spécifiques.**
**K14BASE**

K14 MATIN

DESCENTE DES LYCEENS AU COLLEGE PUBLIC

Code	Destination	Heure
MT.014	fréquence: <b>LM-JV-----</b> Transporteur: COTTIN	
MT.06U	LANDUJAN MAIRIE	7:40
MT.077	BEDEE JOLY/ROTOIRS	7:49
MT.078	BEDEE TOURNEBRIDE	7:50
MT.037	PLEUMELEUC SALLE DES SPORTS	7:55
MT.056	BEDEE ECOLE PUBLIQUE	8:00
0872.000	MONTFORT COL PRI ST LOUIS MARIE	8:10
2512.000	MONTFORT C.F.T.A L'ABBAYE	
1791.000	MONTFORT CES GUILLOUX	8:20
1792.000	MONTFORT SES GUILLOUX	
1020.000	MONTFORT PRIMAIRE PUB 2 (MAT.)	
1124.000	MONTFORT PRIMAIRE PRI NOTRE DAME	
1718.000	MONTFORT IME AJONCS D'OR	
2235.000	MONTFORT LYC PUB CASSIN	

**K14BASE**

K14 17H10

MISE EN PLACE AU COLLEGE PUBLIC : 17H00

Code	Destination	Heure
MT.714	fréquence: <b>LM-JV-----</b> Transporteur: COTTIN	
1791.000	MONTFORT CES GUILLOUX	17:10
1792.000	MONTFORT SES GUILLOUX	
1020.000	MONTFORT PRIMAIRE PUB 2 (MAT.)	
1124.000	MONTFORT PRIMAIRE PRI NOTRE DAME	
1718.000	MONTFORT IME AJONCS D'OR	
2235.000	MONTFORT LYC PUB CASSIN	
2512.000	MONTFORT C.F.T.A L'ABBAYE	17:20
0872.000	MONTFORT COL PRI ST LOUIS MARIE	
MT.056	BEDEE ECOLE PUBLIQUE	17:35
MT.037	PLEUMELEUC SALLE DES SPORTS	17:41
MT.078	BEDEE TOURNEBRIDE	17:45
MT.077	BEDEE JOLY/ROTOIRS	17:47
MT.06U	LANDUJAN MAIRIE	17:54

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.  
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.  
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.  
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.  
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.  
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

<b>ABS</b>	=	Abords de ....
<b>VC</b>	=	Voie communale
<b>RD</b>	=	Route départementale

**Centre scolaire de MONTFORT : circuits spécifiques.**
**K14MER**

K14 MATIN

DESCENTE DES LYCEENS AU COLLEGE PUBLIC

MT.014	fréquence: --E-----	Transporteur: COTTIN
MT.06U	LANDUJAN MAIRIE	7:40
MT.077	BEDEE JOLY/ROTOIRS	7:49
MT.078	BEDEE TOURNEBRIDE	7:50
MT.037	PLEUMELEUC SALLE DES SPORTS	7:55
MT.056	BEDEE ECOLE PUBLIQUE	8:00
0872.000	MONTFORT COL PRI ST LOUIS MARIE	8:10
2512.000	MONTFORT C.F.T.A L'ABBAYE	
1791.000	MONTFORT CES GUILLOUX	8:20
1792.000	MONTFORT SES GUILLOUX	
1020.000	MONTFORT PRIMAIRE PUB 2 (MAT.)	
1124.000	MONTFORT PRIMAIRE PRI NOTRE DAME	
1718.000	MONTFORT IME AJONCS D'OR	
2235.000	MONTFORT LYC PUB CASSIN	

**K14MER**

K14 MERCREDI MIDI

MISE EN PLACE AU COLLEGE PUBLIC : 12H30

MT.14M	fréquence: --E-----	Transporteur: COTTIN
1791.000	MONTFORT CES GUILLOUX	12:40
1792.000	MONTFORT SES GUILLOUX	
1718.000	MONTFORT IME AJONCS D'OR	
1020.000	MONTFORT PRIMAIRE PUB 2 (MAT.)	
1124.000	MONTFORT PRIMAIRE PRI NOTRE DAME	
2235.000	MONTFORT LYC PUB CASSIN	
2512.000	MONTFORT C.F.T.A L'ABBAYE	12:50
0872.000	MONTFORT COL PRI ST LOUIS MARIE	
MT.056	BEDEE ECOLE PUBLIQUE	13:05
MT.037	PLEUMELEUC SALLE DES SPORTS	13:11
MT.078	BEDEE TOURNEBRIDE	13:15
MT.077	BEDEE JOLY/ROTOIRS	13:17
MT.06U	LANDUJAN MAIRIE	13:24

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.  
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.  
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.  
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.  
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.  
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de ....
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

**Centre scolaire de MONTFORT : circuits spécifiques.**
**K15BASE**

K15 MATIN

DESCENTE DES LYCEENS AU COLLEGE PUBLIC

Code	Destination	Heure
MT.015	fréquence: <b>LM-JV-----</b> Transporteur: BOURREE	
MT.044	BREAL CHAUNY	7:35
MT.045	BREAL CALVAIRE/CENTRE CULTUREL	7:37
MT.046	BREAL RUE DES ECOLES	7:39
MT.049	BREAL CHATELET	7:41
MT.021	MORDELLES PATIS	7:50
MT.04F	CINTRE CHENE VERT	7:56
MT.04I	TALENSAC BELLISSAN	8:00
0872.000	MONTFORT COL PRI ST LOUIS MARIE	8:10
2512.000	MONTFORT C.F.T.A L'ABBAYE	
1791.000	MONTFORT CES GUILLOUX	8:20
1792.000	MONTFORT SES GUILLOUX	
1020.000	MONTFORT PRIMAIRE PUB 2 (MAT.)	
1124.000	MONTFORT PRIMAIRE PRI NOTRE DAME	
1718.000	MONTFORT IME AJONCS D'OR	
2235.000	MONTFORT LYC PUB CASSIN	

**K15BASE**

K15 17H10

MISE EN PLACE AU COLLEGE PUBLIC : 17H00

REJOINDRE COLLEGE PRIVE PAR VC DE LA PERDRIERE

Code	Destination	Heure
MT.715	fréquence: <b>LM-JV-----</b> Transporteur: BOURREE	
1791.000	MONTFORT CES GUILLOUX	17:10
1792.000	MONTFORT SES GUILLOUX	
1020.000	MONTFORT PRIMAIRE PUB 2 (MAT.)	
1124.000	MONTFORT PRIMAIRE PRI NOTRE DAME	
1718.000	MONTFORT IME AJONCS D'OR	
2235.000	MONTFORT LYC PUB CASSIN	
0872.000	MONTFORT COL PRI ST LOUIS MARIE	17:20
2512.000	MONTFORT C.F.T.A L'ABBAYE	
MT.04I	TALENSAC BELLISSAN	17:29
MT.04F	CINTRE CHENE VERT	17:34
MT.021	MORDELLES PATIS	17:39
MT.049	BREAL CHATELET	17:46
MT.045	BREAL CALVAIRE/CENTRE CULTUREL	17:48

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.  
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.  
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.  
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.  
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.  
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de ....
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

**Centre scolaire de MONTFORT : circuits spécifiques.**
**K15BASE**

K15 18H10

STATIONNEMENT AU COLLEGE PUBLIC

MT.815	fréquence: <b>LM-JV-----</b> Transporteur: BOURREE	
2235.000	MONTFORT LYC PUB CASSIN	18:10
MT.028	TALENSAC MAIRIE	18:24
MT.071	TALENSAC LA LANDE	
MT.02X	TALENSAC LE BAS COUDRAY	18:27
MT.02S	TALENSAC VAL BEUZET	18:34
MT.03C	LE VERGER BOURG	18:39
MT.03A	MONTERFIL ROCHELLES SUR LA LANDE	18:44
MT.02A	MONTERFIL HOTEL DAVID/LES VAUX	18:48

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.  
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.  
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.  
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.  
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.  
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de ....
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

**Centre scolaire de MONTFORT : circuits spécifiques.**
**K15MER**

K15 MATIN

DESCENTE DES LYCEENS AU COLLEGE PUBLIC

MT.015	fréquence: --E-----	Transporteur: BOURREE	
MT.044	BREAL CHAUNY		7:35
MT.045	BREAL CALVAIRE/CENTRE CULTUREL		7:37
MT.046	BREAL RUE DES ECOLES		7:39
MT.049	BREAL CHATELET		7:41
MT.021	MORDELLES PATIS		7:50
MT.04F	CINTRE CHENE VERT		7:56
MT.04I	TALENSAC BELLISSAN		8:00
0872.000	MONTFORT COL PRI ST LOUIS MARIE		8:10
2512.000	MONTFORT C.F.T.A L'ABBAYE		
1791.000	MONTFORT CES GUILLOUX	8:20	
1792.000	MONTFORT SES GUILLOUX		
1020.000	MONTFORT PRIMAIRE PUB 2 (MAT.)		
1124.000	MONTFORT PRIMAIRE PRI NOTRE DAME		
1718.000	MONTFORT IME AJONCS D'OR		
2235.000	MONTFORT LYC PUB CASSIN		

**K15MER**

K15 MERCREDI MIDI

MISE EN PLACE AU COLLEGE PUBLIC : 12H30

REJOINDRE COLLEGE PRIVE PAR VC DE LA PERDRIERE

MT.15M	fréquence: --E-----	Transporteur: BOURREE	
1791.000	MONTFORT CES GUILLOUX		12:45
1792.000	MONTFORT SES GUILLOUX		
1718.000	MONTFORT IME AJONCS D'OR		
1020.000	MONTFORT PRIMAIRE PUB 2 (MAT.)		
1124.000	MONTFORT PRIMAIRE PRI NOTRE DAME		
2235.000	MONTFORT LYC PUB CASSIN		
0872.000	MONTFORT COL PRI ST LOUIS MARIE		12:55
2512.000	MONTFORT C.F.T.A L'ABBAYE		
MT.04I	TALENSAC BELLISSAN		13:04
MT.04F	CINTRE CHENE VERT		13:09
MT.021	MORDELLES PATIS		13:14
MT.049	BREAL CHATELET		13:21
MT.045	BREAL CALVAIRE/CENTRE CULTUREL		13:23
MT.046	BREAL RUE DES ECOLES		13:25
MT.044	BREAL CHAUNY		13:27

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.  
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.  
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.  
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.  
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.  
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de ....
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

**Centre scolaire de MONTFORT : circuits spécifiques.**
**K16BASE**

K16 MATIN

 CHAMP HEULIN / RETOURNEMENT NIVEAU FERME  
 DESCENTE DES LYCEENS AU COLLEGE PUBLIC

MT.016	fréquence: <b>LM-JV-----</b> Transporteur: BOURREE	
MT.04L	LA CHAP.THOUARAUULT VILLE AUX ARCHERS	7:47
MT.04R	BRETEIL CHAMP MARTEL	7:54
MT.010	BRETEIL LA HEUZAIS	7:56
MT.04P	BRETEIL BASSE HEUZAIS	7:57
MT.04Q	BRETEIL NOE GILLARD	7:59
MT.03M	BRETEIL LE MAGOIS	8:03
0872.000	MONTFORT COL PRI ST LOUIS MARIE	8:10
2512.000	MONTFORT C.F.T.A L'ABBAYE	
1791.000	MONTFORT CES GUILLOUX	8:20
1792.000	MONTFORT SES GUILLOUX	
1020.000	MONTFORT PRIMAIRE PUB 2 (MAT.)	
1124.000	MONTFORT PRIMAIRE PRI NOTRE DAME	
1718.000	MONTFORT IME AJONCS D'OR	
2235.000	MONTFORT LYC PUB CASSIN	

**K16BASE**

K16 17H10

 MISE EN PLACE AU COLLEGE PUBLIC : 17H00  
 REJOINDRE COLLEGE PRIVE PAR VC DE LA PERDRIERE

MT.716	fréquence: <b>LM-JV-----</b> Transporteur: BOURREE	
1791.000	MONTFORT CES GUILLOUX	17:10
1792.000	MONTFORT SES GUILLOUX	
1020.000	MONTFORT PRIMAIRE PUB 2 (MAT.)	
1124.000	MONTFORT PRIMAIRE PRI NOTRE DAME	
1718.000	MONTFORT IME AJONCS D'OR	
2235.000	MONTFORT LYC PUB CASSIN	
0872.000	MONTFORT COL PRI ST LOUIS MARIE	17:20
2512.000	MONTFORT C.F.T.A L'ABBAYE	
MT.03M	BRETEIL LE MAGOIS	17:27
MT.04Q	BRETEIL NOE GILLARD	17:30
MT.04R	BRETEIL CHAMP MARTEL	17:31
MT.010	BRETEIL LA HEUZAIS	17:33
MT.04P	BRETEIL BASSE HEUZAIS	17:34
MT.04L	LA CHAP.THOUARAUULT VILLE AUX ARCHERS	17:39

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.  
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.  
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.  
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.  
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.  
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

<b>ABS</b>	=	Abords de ....
<b>VC</b>	=	Voie communale
<b>RD</b>	=	Route départementale

**Centre scolaire de MONTFORT : circuits spécifiques.**
**K16BASE**

K16 18H10

STATIONNEMENT AU COLLEGE PUBLIC

MT.816	fréquence: <b>LM-JV-----</b> Transporteur: BOURREE	
2235.000	MONTFORT LYC PUB CASSIN	18:10
MT.02M	IFFENDIC VILLE ORHAN	18:16
MT.01L	MONTERFIL LA BEQUILLE	18:28
MT.0A4	MONTERFIL LA JUBESAIS	18:31
MT.038	MONTERFIL TREBRIAND	18:32
MT.01Q	IFFENDIC HAUTE VESPRAIS	18:37

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.  
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.  
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.  
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.  
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.  
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

<b>ABS</b>	=	Abords de ....
<b>VC</b>	=	Voie communale
<b>RD</b>	=	Route départementale



**Centre scolaire de MONTFORT : circuits spécifiques.**
**K16MER**
**K16 MATIN**

 CHAMP HEULIN / RETOURNEMENT NIVEAU FERME  
 DESCENTE DES LYCEENS AU COLLEGE PUBLIC

MT.016	fréquence: --E-----	Transporteur: BOURREE	
MT.04L	LA CHAP.THOUARAUULT VILLE AUX ARCHERS	7:47	
MT.04R	BRETEIL CHAMP MARTEL	7:54	
MT.010	BRETEIL LA HEUZAIS	7:56	
MT.04P	BRETEIL BASSE HEUZAIS	7:57	
MT.04Q	BRETEIL NOE GILLARD	7:59	
MT.03M	BRETEIL LE MAGOIS	8:03	
0872.000	MONTFORT COL PRI ST LOUIS MARIE	8:10	
2512.000	MONTFORT C.F.T.A L'ABBAYE		
1791.000	MONTFORT CES GUILLOUX	8:20	
1792.000	MONTFORT SES GUILLOUX		
1020.000	MONTFORT PRIMAIRE PUB 2 (MAT.)		
1124.000	MONTFORT PRIMAIRE PRI NOTRE DAME		
1718.000	MONTFORT IME AJONCS D'OR		
2235.000	MONTFORT LYC PUB CASSIN		

**K16MER**
**K16 MERCREDI MIDI**

 MISE EN PLACE AU COLLEGE PUBLIC : 12H30  
 REJOINDRE COLLEGE PRIVE PAR VC DE LA PERDRIERE

MT.16M	fréquence: --E-----	Transporteur: BOURREE	
1791.000	MONTFORT CES GUILLOUX		12:45
1792.000	MONTFORT SES GUILLOUX		
1718.000	MONTFORT IME AJONCS D'OR		
1020.000	MONTFORT PRIMAIRE PUB 2 (MAT.)		
1124.000	MONTFORT PRIMAIRE PRI NOTRE DAME		
2235.000	MONTFORT LYC PUB CASSIN		
0872.000	MONTFORT COL PRI ST LOUIS MARIE		12:55
2512.000	MONTFORT C.F.T.A L'ABBAYE		
MT.03M	BRETEIL LE MAGOIS		13:02
MT.04Q	BRETEIL NOE GILLARD		13:05
MT.04R	BRETEIL CHAMP MARTEL		13:06
MT.010	BRETEIL LA HEUZAIS		13:08
MT.04P	BRETEIL BASSE HEUZAIS		13:09
MT.04L	LA CHAP.THOUARAUULT VILLE AUX ARCHERS		13:14

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.  
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.  
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.  
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.  
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.  
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de ....
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

**Centre scolaire de MONTFORT : circuits spécifiques.**
**K17BASE**

K17 MATIN

MT.017	fréquence: <b>LM-JV-----</b> Transporteur: COTTIN	
MT.04S	BRETEIL AVENUE DES SPORTS	8:00
0872.000	MONTFORT COL PRI ST LOUIS MARIE	8:10
2512.000	MONTFORT C.F.T.A L'ABBAYE	
1791.000	MONTFORT CES GUILLOUX	8:18
1792.000	MONTFORT SES GUILLOUX	
1020.000	MONTFORT PRIMAIRE PUB 2 (MAT.)	
1124.000	MONTFORT PRIMAIRE PRI NOTRE DAME	
1718.000	MONTFORT IME AJONCS D'OR	
2235.000	MONTFORT LYC PUB CASSIN	8:20

**K17BASE**

K17 17H10

MISE EN PLACE AU LYCEE : 17H00

MT.717	fréquence: <b>LM-JV-----</b> Transporteur: COTTIN	
2235.000	MONTFORT LYC PUB CASSIN	17:10
1791.000	MONTFORT CES GUILLOUX	17:13
1792.000	MONTFORT SES GUILLOUX	
1020.000	MONTFORT PRIMAIRE PUB 2 (MAT.)	
1124.000	MONTFORT PRIMAIRE PRI NOTRE DAME	
1718.000	MONTFORT IME AJONCS D'OR	
0872.000	MONTFORT COL PRI ST LOUIS MARIE	17:25
2512.000	MONTFORT C.F.T.A L'ABBAYE	
MT.04S	BRETEIL AVENUE DES SPORTS	17:37

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.  
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.  
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.  
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.  
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.  
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

<b>ABS</b>	=	Abords de ....
<b>VC</b>	=	Voie communale
<b>RD</b>	=	Route départementale

**Centre scolaire de MONTFORT : circuits spécifiques.**
**K17BASE**

K17 18H10

STATIONNEMENT DEVANT LE LYCEE

MT.817	fréquence: <b>LM-JV-----</b> Transporteur: COTTIN	
2235.000	MONTFORT LYC PUB CASSIN	18:10
MT.0BM	BEDEE EGLISE	18:25
MT.06O	ROMILLE BRIAND/MENAUDIERE	18:36
MT.076	IRODOUER EGLISE	18:45
MT.031	MINIAC SOUS BECHEREL BOURDON	18:48
MT.070	MINIAC SOUS BECHEREL EGLISE	18:52
MT.08G	CARDROC CENTRE	18:56
MT.06K	LA CHAPELLE CHAUSSEE CENTRE	19:00

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.  
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.  
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.  
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.  
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.  
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

<b>ABS</b>	=	Abords de ....
<b>VC</b>	=	Voie communale
<b>RD</b>	=	Route départementale

**Centre scolaire de MONTFORT : circuits spécifiques.**
**K17MER**

K17 MATIN

MT.017	fréquence: --E-----	Transporteur: COTTIN
MT.04S	BRETEIL AVENUE DES SPORTS	8:00
0872.000	MONTFORT COL PRI ST LOUIS MARIE	8:10
2512.000	MONTFORT C.F.T.A L'ABBAYE	
1791.000	MONTFORT CES GUILLOUX	8:18
1792.000	MONTFORT SES GUILLOUX	
1020.000	MONTFORT PRIMAIRE PUB 2 (MAT.)	
1124.000	MONTFORT PRIMAIRE PRI NOTRE DAME	
1718.000	MONTFORT IME AJONCS D'OR	
2235.000	MONTFORT LYC PUB CASSIN	8:20

**K17MER**

K17 MERCREDI MIDI

MISE EN PLACE AU LYCEE : 12H30

MT.17M	fréquence: --E-----	Transporteur: COTTIN
2235.000	MONTFORT LYC PUB CASSIN	12:45
1791.000	MONTFORT CES GUILLOUX	12:48
1792.000	MONTFORT SES GUILLOUX	
1718.000	MONTFORT IME AJONCS D'OR	
1020.000	MONTFORT PRIMAIRE PUB 2 (MAT.)	
1124.000	MONTFORT PRIMAIRE PRI NOTRE DAME	
0872.000	MONTFORT COL PRI ST LOUIS MARIE	13:00
2512.000	MONTFORT C.F.T.A L'ABBAYE	
MT.04S	BRETEIL AVENUE DES SPORTS	13:12

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.  
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.  
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.  
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.  
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.  
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

<b>ABS</b>	=	Abords de ....
<b>VC</b>	=	Voie communale
<b>RD</b>	=	Route départementale

**Centre scolaire de MONTFORT : circuits spécifiques.**
**K18BASE**

K18 MATIN

MT.018	fréquence: <b>LM-JV-----</b> Transporteur: GUILLOUX DURAND	
MT.016	PLEUMELEUC TRIBOLAY	7:50
MT.148	BRETEIL GROUPE SCOLAIRE	7:55
MT.055	BRETEIL GRANDE PORTE	8:00
0872.000	MONTFORT COL PRI ST LOUIS MARIE	8:10
2512.000	MONTFORT C.F.T.A L'ABBAYE	
1791.000	MONTFORT CES GUILLOUX	8:18
1792.000	MONTFORT SES GUILLOUX	
1020.000	MONTFORT PRIMAIRE PUB 2 (MAT.)	
1124.000	MONTFORT PRIMAIRE PRI NOTRE DAME	
1718.000	MONTFORT IME AJONCS D'OR	
2235.000	MONTFORT LYC PUB CASSIN	8:20

**K18BASE**

K18 17H10

MISE EN PLACE AU LYCEE : 17H00

REJOINDRE COLLEGE PRIVE PAR VC DE LA PERDRIERE

MT.718	fréquence: <b>LM-JV-----</b> Transporteur: GUILLOUX DURAND	
2235.000	MONTFORT LYC PUB CASSIN	17:10
1791.000	MONTFORT CES GUILLOUX	17:13
1792.000	MONTFORT SES GUILLOUX	
1020.000	MONTFORT PRIMAIRE PUB 2 (MAT.)	
1124.000	MONTFORT PRIMAIRE PRI NOTRE DAME	
1718.000	MONTFORT IME AJONCS D'OR	
0872.000	MONTFORT COL PRI ST LOUIS MARIE	17:25
2512.000	MONTFORT C.F.T.A L'ABBAYE	
MT.055	BRETEIL GRANDE PORTE	17:33
MT.148	BRETEIL GROUPE SCOLAIRE	17:35
MT.016	PLEUMELEUC TRIBOLAY	17:41

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.  
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.  
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.  
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.  
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.  
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de ....
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

**Centre scolaire de MONTFORT : circuits spécifiques.**
**K18BASE**

K18 18H10

STATIONNEMENT AU COLLEGE PUBLIC

MT.818	fréquence: <b>LM-JV-----</b> Transporteur: GUILLOUX DURAND	
2235.000	MONTFORT LYC PUB CASSIN	18:10
MT.07N	LA NOUAYE EGLISE	18:14
MT.081	MONTAUBAN LA HUCHERAIS	18:25
MT.022	MONTAUBAN RUE DE RENNES	18:28
MT.08C	ST M'HERVON ABRI	18:36
MT.065	MEDREAC LE DOMAINE	18:40
MT.156	MEDREAC CENTRE	18:41
MT.032	MEDREAC QUERHAUT	18:46

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.  
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.  
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.  
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.  
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.  
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

<b>ABS</b>	=	Abords de ....
<b>VC</b>	=	Voie communale
<b>RD</b>	=	Route départementale

**Centre scolaire de MONTFORT : circuits spécifiques.**
**K18MER**

K18 MATIN

MT.018	fréquence: --E-----	Transporteur: GUILLOUX DURAND
MT.016	PLEUMELEUC TRIBOLAY	7:50
MT.148	BRETEIL GROUPE SCOLAIRE	7:55
MT.055	BRETEIL GRANDE PORTE	8:00
0872.000	MONTFORT COL PRI ST LOUIS MARIE	8:10
2512.000	MONTFORT C.F.T.A L'ABBAYE	
1791.000	MONTFORT CES GUILLOUX	8:18
1792.000	MONTFORT SES GUILLOUX	
1020.000	MONTFORT PRIMAIRE PUB 2 (MAT.)	
1124.000	MONTFORT PRIMAIRE PRI NOTRE DAME	
1718.000	MONTFORT IME AJONCS D'OR	
2235.000	MONTFORT LYC PUB CASSIN	8:20

**K18MER**

K18 MERCREDI MIDI

MISE EN PLACE AU LYCEE : 12H30

REJOINDRE COLLEGE PRIVE PAR VC DE LA PERDRIERE

MT.18M	fréquence: --E-----	Transporteur: GUILLOUX DURAND
2235.000	MONTFORT LYC PUB CASSIN	12:45
1791.000	MONTFORT CES GUILLOUX	12:48
1792.000	MONTFORT SES GUILLOUX	
1718.000	MONTFORT IME AJONCS D'OR	
1020.000	MONTFORT PRIMAIRE PUB 2 (MAT.)	
1124.000	MONTFORT PRIMAIRE PRI NOTRE DAME	
0872.000	MONTFORT COL PRI ST LOUIS MARIE	13:00
2512.000	MONTFORT C.F.T.A L'ABBAYE	
MT.055	BRETEIL GRANDE PORTE	13:07
MT.148	BRETEIL GROUPE SCOLAIRE	13:09
MT.016	PLEUMELEUC TRIBOLAY	13:15

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.  
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.  
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.  
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.  
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.  
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de ....
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

**Centre scolaire de MONTFORT : circuits spécifiques.**
**K19BASE**

K19 MATIN

DESCENTE DES LYCEENS AU COLLEGE PUBLIC

MT.019	fréquence: <b>LM-JV-----</b> Transporteur: ALLAIRE	
MT.04W	ST GILLES EGLISE	7:50
MT.0A9	BRETEIL GROUPE SCOLAIRE	8:00
0872.000	MONTFORT COL PRI ST LOUIS MARIE	8:10
2512.000	MONTFORT C.F.T.A L'ABBAYE	
1791.000	MONTFORT CES GUILLOUX	8:20
1792.000	MONTFORT SES GUILLOUX	
1020.000	MONTFORT PRIMAIRE PUB 2 (MAT.)	
1124.000	MONTFORT PRIMAIRE PRI NOTRE DAME	
1718.000	MONTFORT IME AJONCS D'OR	
2235.000	MONTFORT LYC PUB CASSIN	

**K19BASE**

K19 17H10

MISE EN PLACE AU COLLEGE PUBLIC : 17H00

REJOINDRE COLLEGE PRIVE PAR VC DE LA PERDRIERE

MT.719	fréquence: <b>LM-JV-----</b> Transporteur: ALLAIRE	
1791.000	MONTFORT CES GUILLOUX	17:10
1792.000	MONTFORT SES GUILLOUX	
1020.000	MONTFORT PRIMAIRE PUB 2 (MAT.)	
1124.000	MONTFORT PRIMAIRE PRI NOTRE DAME	
1718.000	MONTFORT IME AJONCS D'OR	
2235.000	MONTFORT LYC PUB CASSIN	
0872.000	MONTFORT COL PRI ST LOUIS MARIE	17:20
2512.000	MONTFORT C.F.T.A L'ABBAYE	
MT.0A9	BRETEIL GROUPE SCOLAIRE	17:30
MT.04W	ST GILLES EGLISE	17:41

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.  
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.  
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.  
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.  
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.  
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

<b>ABS</b>	=	Abords de ....
<b>VC</b>	=	Voie communale
<b>RD</b>	=	Route départementale



**Centre scolaire de MONTFORT : circuits spécifiques.**
**K19BASE**

K19 18H10

STATIONNEMENT AU COLLEGE PUBLIC

MT.819	fréquence: <b>LM-JV-----</b> Transporteur: ALLAIRE	
2235.000	MONTFORT LYC PUB CASSIN	18:10
MT.01D	IFFENDIC GRIOCHAS	18:22
MT.018	ST PERAN EGLISE	18:31
MT.0BR	TREFFENDEL CHENOT	18:35

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.  
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.  
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.  
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.  
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.  
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

<b>ABS</b>	=	Abords de ....
<b>VC</b>	=	Voie communale
<b>RD</b>	=	Route départementale

**Centre scolaire de MONTFORT : circuits spécifiques.**
**K19MER**

K19 MATIN

DESCENTE DES LYCEENS AU COLLEGE PUBLIC

MT.019	fréquence: --E-----	Transporteur: ALLAIRE
MT.04W	ST GILLES EGLISE	7:50
MT.0A9	BRETEIL GROUPE SCOLAIRE	8:00
0872.000	MONTFORT COL PRI ST LOUIS MARIE	8:10
2512.000	MONTFORT C.F.T.A L'ABBAYE	
1791.000	MONTFORT CES GUILLOUX	8:20
1792.000	MONTFORT SES GUILLOUX	
1020.000	MONTFORT PRIMAIRE PUB 2 (MAT.)	
1124.000	MONTFORT PRIMAIRE PRI NOTRE DAME	
1718.000	MONTFORT IME AJONCS D'OR	
2235.000	MONTFORT LYC PUB CASSIN	

**K19MER**

K19 MERCREDI MIDI

MISE EN PLACE AU COLLEGE PUBLIC : 12H30

REJOINDRE COLLEGE PRIVE PAR VC DE LA PERDRIERE

MT.19M	fréquence: --E-----	Transporteur: ALLAIRE
1791.000	MONTFORT CES GUILLOUX	12:45
1792.000	MONTFORT SES GUILLOUX	
1718.000	MONTFORT IME AJONCS D'OR	
1020.000	MONTFORT PRIMAIRE PUB 2 (MAT.)	
1124.000	MONTFORT PRIMAIRE PRI NOTRE DAME	
2235.000	MONTFORT LYC PUB CASSIN	
0872.000	MONTFORT COL PRI ST LOUIS MARIE	12:55
2512.000	MONTFORT C.F.T.A L'ABBAYE	
MT.0A9	BRETEIL GROUPE SCOLAIRE	13:05
MT.04W	ST GILLES EGLISE	13:17

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.  
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.  
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.  
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.  
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.  
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de ....
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

**Centre scolaire de MONTFORT : circuits spécifiques.**
**K20BASE**

K20 MATIN

DESCENTE DES LYCEENS AU COLLEGE PUBLIC

MT.020	fréquence: <b>LM-JV-----</b> Transporteur: ALLAIRE	
MT.07Q	BEDEE L'ECAIGNAIS (TRANSFO)	7:40
MT.050	BRETEIL LES COURSONS	7:50
MT.0BY	BRETEIL CLOS ORGON	7:52
MT.052	BRETEIL LE GRIPPAY	7:54
MT.053	BRETEIL BEAU SOLEIL	7:55
MT.04V	BRETEIL GROUPE SCOLAIRE	8:00
0872.000	MONTFORT COL PRI ST LOUIS MARIE	8:10
2512.000	MONTFORT C.F.T.A L'ABBAYE	
1791.000	MONTFORT CES GUILLOUX	8:20
1792.000	MONTFORT SES GUILLOUX	
1020.000	MONTFORT PRIMAIRE PUB 2 (MAT.)	
1124.000	MONTFORT PRIMAIRE PRI NOTRE DAME	
1718.000	MONTFORT IME AJONCS D'OR	
2235.000	MONTFORT LYC PUB CASSIN	

**K20BASE**

K20 17H10

MISE EN PLACE AU COLLEGE PUBLIC : 17H00

REJOINDRE COLLEGE PRIVE PAR VC DE LA PERDRIERE

MT.720	fréquence: <b>LM-JV-----</b> Transporteur: ALLAIRE	
1791.000	MONTFORT CES GUILLOUX	17:10
1792.000	MONTFORT SES GUILLOUX	
1020.000	MONTFORT PRIMAIRE PUB 2 (MAT.)	
1124.000	MONTFORT PRIMAIRE PRI NOTRE DAME	
1718.000	MONTFORT IME AJONCS D'OR	
2235.000	MONTFORT LYC PUB CASSIN	
0872.000	MONTFORT COL PRI ST LOUIS MARIE	17:20
2512.000	MONTFORT C.F.T.A L'ABBAYE	
MT.04V	BRETEIL GROUPE SCOLAIRE	17:30
MT.050	BRETEIL LES COURSONS	17:34
MT.0BY	BRETEIL CLOS ORGON	17:36
MT.052	BRETEIL LE GRIPPAY	17:38
MT.053	BRETEIL BEAU SOLEIL	17:39
MT.07Q	BEDEE L'ECAIGNAIS (TRANSFO)	17:43

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.  
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.  
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.  
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.  
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.  
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

<b>ABS</b>	=	Abords de ....
<b>VC</b>	=	Voie communale
<b>RD</b>	=	Route départementale

**Centre scolaire de MONTFORT : circuits spécifiques.**
**K20BASE**

K20 18H10

STATIONNEMENT DEVANT LE LYCEE

MT.820	fréquence: <b>LM-JV-----</b> Transporteur: ALLAIRE	
2235.000	MONTFORT LYC PUB CASSIN	18:10
MT.09R	ST UNIAC EGLISE	18:19
MT.08F	MONTAUBAN PRE LAMBERT	18:22
MT.07Z	MONTAUBAN PLACE BISCHBERG	18:26
MT.024	MONTAUBAN L'ESSART/MONTREUIL	18:36
MT.06U	LANDUJAN MAIRIE	18:40

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.  
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.  
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.  
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.  
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.  
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de ....
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

**Centre scolaire de MONTFORT : circuits spécifiques.**
**K20MER**

K20 MATIN

DESCENTE DES LYCEENS AU COLLEGE PUBLIC

MT.020	fréquence: --E-----	Transporteur: ALLAIRE
MT.07Q	BEDEE L'ECAIGNAIS (TRANSFO)	7:40
MT.050	BRETEIL LES COURSONS	7:50
MT.0BY	BRETEIL CLOS ORGON	7:52
MT.052	BRETEIL LE GRIPPAY	7:54
MT.053	BRETEIL BEAU SOLEIL	7:55
MT.04V	BRETEIL GROUPE SCOLAIRE	8:00
0872.000	MONTFORT COL PRI ST LOUIS MARIE	8:10
2512.000	MONTFORT C.F.T.A L'ABBAYE	
1791.000	MONTFORT CES GUILLOUX	8:20
1792.000	MONTFORT SES GUILLOUX	
1020.000	MONTFORT PRIMAIRE PUB 2 (MAT.)	
1124.000	MONTFORT PRIMAIRE PRI NOTRE DAME	
1718.000	MONTFORT IME AJONCS D'OR	
2235.000	MONTFORT LYC PUB CASSIN	

**K20MER**

K20 MERCREDI MIDI

MISE EN PLACE AU COLLEGE PUBLIC : 12H30

REJOINDRE COLLEGE PRIVE PAR VC DE LA PERDRIERE

MT.20M	fréquence: --E-----	Transporteur: ALLAIRE
1791.000	MONTFORT CES GUILLOUX	12:45
1792.000	MONTFORT SES GUILLOUX	
1718.000	MONTFORT IME AJONCS D'OR	
1020.000	MONTFORT PRIMAIRE PUB 2 (MAT.)	
1124.000	MONTFORT PRIMAIRE PRI NOTRE DAME	
2235.000	MONTFORT LYC PUB CASSIN	
0872.000	MONTFORT COL PRI ST LOUIS MARIE	12:55
2512.000	MONTFORT C.F.T.A L'ABBAYE	
MT.04V	BRETEIL GROUPE SCOLAIRE	13:05
MT.050	BRETEIL LES COURSONS	13:09
MT.0BY	BRETEIL CLOS ORGON	13:11
MT.052	BRETEIL LE GRIPPAY	13:13
MT.053	BRETEIL BEAU SOLEIL	13:14
MT.07Q	BEDEE L'ECAIGNAIS (TRANSFO)	13:18

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.  
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.  
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.  
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.  
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.  
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de ....
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

**Centre scolaire de MONTFORT : circuits spécifiques.**
**K21BASE**

K21 MATIN

 REJOINDRE COLLEGE PRIVE PAR ROUTE DE BRETEIL  
 DESCENTE DES LYCEENS AU COLLEGE PUBLIC

MT.021	fréquence: <b>LM-JV-----</b> Transporteur: BOURREE	
MT.084	BEDEE MOTTE JUBIN	8:00
0872.000	MONTFORT COL PRI ST LOUIS MARIE	8:10
2512.000	MONTFORT C.F.T.A L'ABBAYE	
1791.000	MONTFORT CES GUILLOUX	8:20
1792.000	MONTFORT SES GUILLOUX	
1020.000	MONTFORT PRIMAIRE PUB 2 (MAT.)	
1124.000	MONTFORT PRIMAIRE PRI NOTRE DAME	
1718.000	MONTFORT IME AJONCS D'OR	
2235.000	MONTFORT LYC PUB CASSIN	

**K21BASE**

K21 17H10

 MISE EN PLACE A COLLEGE PUBLIC : 17H00  
 REJOINDRE BEDEE PAR ROUTE DE BRETEIL

MT.721	fréquence: <b>LM-JV-----</b> Transporteur: BOURREE	
1791.000	MONTFORT CES GUILLOUX	17:10
1792.000	MONTFORT SES GUILLOUX	
1020.000	MONTFORT PRIMAIRE PUB 2 (MAT.)	
1124.000	MONTFORT PRIMAIRE PRI NOTRE DAME	
1718.000	MONTFORT IME AJONCS D'OR	
2235.000	MONTFORT LYC PUB CASSIN	
0872.000	MONTFORT COL PRI ST LOUIS MARIE	17:20
2512.000	MONTFORT C.F.T.A L'ABBAYE	
MT.084	BEDEE MOTTE JUBIN	17:33

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.  
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.  
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.  
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.  
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.  
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de ....
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

**Centre scolaire de MONTFORT : circuits spécifiques.**
**K21BASE**

K21 18H10

STATIONNEMENT AU COLLEGE PUBLIC

MT.821	fréquence: <b>LM-JV-----</b> Transporteur: BOURREE	
2235.000	MONTFORT LYC PUB CASSIN	18:10
MT.04C	TALENSAC LE CHAMP PICOT	18:24
MT.03J	TALENSAC LA COMTAIS	18:26
MT.03G	TALENSAC LES 3 ROUTES	18:27
MT.03E	TALENSAC CRABASSOU	18:28
MT.03V	LE VERGER LANDE BASSE	18:31
MT.03T	ST THURIAL COSSINADE	18:35
MT.03S	ST THURIAL L'ANCIENNE GARE	18:37
MT.03R	ST THURIAL CENTRE	18:39
MT.03Q	ST THURIAL BIEUROUZE	
MT.062	ST THURIAL PORTIERE/BESSELAIS	18:43

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.  
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.  
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.  
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.  
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.  
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

<b>ABS</b>	=	Abords de ....
<b>VC</b>	=	Voie communale
<b>RD</b>	=	Route départementale

**Centre scolaire de MONTFORT : circuits spécifiques.**
**K21MER**

K21 MATIN

 REJOINDRE COLEGE PRIVE PAR ROUTE DE BRETEIL  
 DESCENTE DES LYCEENS AU COLLEGE PUBLIC

MT.021	fréquence: --E-----	Transporteur: BOURREE
MT.084	BEDEE MOTTE JUBIN	8:00
0872.000	MONTFORT COL PRI ST LOUIS MARIE	8:10
2512.000	MONTFORT C.F.T.A L'ABBAYE	
1791.000	MONTFORT CES GUILLOUX	8:20
1792.000	MONTFORT SES GUILLOUX	
1020.000	MONTFORT PRIMAIRE PUB 2 (MAT.)	
1124.000	MONTFORT PRIMAIRE PRI NOTRE DAME	
1718.000	MONTFORT IME AJONCS D'OR	
2235.000	MONTFORT LYC PUB CASSIN	

**K21MER**

K21 MERCREDI MIDI

 MISE EN PLACE AU COLLEGE PUBLIC : 12H30  
 REJOINDRE BEDEE PAR ROUTE DE BRETEIL

MT.21M	fréquence: --E-----	Transporteur: BOURREE
1791.000	MONTFORT CES GUILLOUX	12:45
1792.000	MONTFORT SES GUILLOUX	
1718.000	MONTFORT IME AJONCS D'OR	
1020.000	MONTFORT PRIMAIRE PUB 2 (MAT.)	
1124.000	MONTFORT PRIMAIRE PRI NOTRE DAME	
2235.000	MONTFORT LYC PUB CASSIN	
0872.000	MONTFORT COL PRI ST LOUIS MARIE	12:55
2512.000	MONTFORT C.F.T.A L'ABBAYE	
MT.084	BEDEE MOTTE JUBIN	13:08

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.  
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.  
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.  
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.  
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.  
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de ....
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale



**Centre scolaire de MONTFORT : circuits spécifiques.**
**K22BASE**

K22 MATIN

REJOINDRE COLLEGE PRIVE PAR ROUTE DE BRETEIL

MT.022	fréquence: <b>LM-JV-----</b> Transporteur: ALLAIRE	
MT.146	BEDEE HOTEL MOULIN	7:50
MT.0AJ	BEDEE FOULANGERE	7:55
MT.0BM	BEDEE EGLISE	8:00
0872.000	MONTFORT COL PRI ST LOUIS MARIE	8:10
2512.000	MONTFORT C.F.T.A L'ABBAYE	
1791.000	MONTFORT CES GUILLOUX	8:18
1792.000	MONTFORT SES GUILLOUX	
1020.000	MONTFORT PRIMAIRE PUB 2 (MAT.)	
1124.000	MONTFORT PRIMAIRE PRI NOTRE DAME	
1718.000	MONTFORT IME AJONCS D'OR	
2235.000	MONTFORT LYC PUB CASSIN	8:20

**K22BASE**

K22 17H10

MISE EN PLACE AU LYCEE : 17H00

MT.722	fréquence: <b>LM-JV-----</b> Transporteur: ALLAIRE	
2235.000	MONTFORT LYC PUB CASSIN	17:10
1791.000	MONTFORT CES GUILLOUX	17:15
1792.000	MONTFORT SES GUILLOUX	
1020.000	MONTFORT PRIMAIRE PUB 2 (MAT.)	
1124.000	MONTFORT PRIMAIRE PRI NOTRE DAME	
1718.000	MONTFORT IME AJONCS D'OR	
0872.000	MONTFORT COL PRI ST LOUIS MARIE	17:27
2512.000	MONTFORT C.F.T.A L'ABBAYE	
MT.0BM	BEDEE EGLISE	17:41
MT.146	BEDEE HOTEL MOULIN	17:45
MT.0AJ	BEDEE FOULANGERE	17:51

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.  
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.  
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.  
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.  
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.  
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de ....
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

**Centre scolaire de MONTFORT : circuits spécifiques.**

K22BASE

K22 18H10

STATIONNEMENT AU COLLEGE PUBLIC

MT.822	fréquence: <b>LM-JV-----</b> Transporteur: ALLAIRE	
2235.000	MONTFORT LYC PUB CASSIN	18:10
MT.05Z	PLEUMELEUC LES AULNAIS	18:29
MT.001	PLEUMELEUC L'EPINAY	18:33
MT.06B	PLEUMELEUC LES 4 ROUTES	18:35
MT.06N	ROMILLE FRERES AUBERT	18:40
MT.072	ROMILLE COLLEGE	18:42
MT.058	ROMILLE HAUT DE LA LANDE	18:45

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.  
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.  
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.  
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.  
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.  
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de ....
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

**Centre scolaire de MONTFORT : circuits spécifiques.**
**K22MER**

K22 MATIN

REJOINDRE COLLEGE PRIVE PAR ROUTE DE BRETEIL

MT.022	fréquence: --E-----	Transporteur: ALLAIRE	
MT.146	BEDEE HOTEL MOULIN		7:50
MT.0AJ	BEDEE FOULANGERE		7:55
MT.0BM	BEDEE EGLISE		8:00
0872.000	MONTFORT COL PRI ST LOUIS MARIE		8:10
2512.000	MONTFORT C.F.T.A L'ABBAYE		
1791.000	MONTFORT CES GUILLOUX		8:18
1792.000	MONTFORT SES GUILLOUX		
1020.000	MONTFORT PRIMAIRE PUB 2 (MAT.)		
1124.000	MONTFORT PRIMAIRE PRI NOTRE DAME		
1718.000	MONTFORT IME AJONCS D'OR		
2235.000	MONTFORT LYC PUB CASSIN		8:20

**K22MER**

K22 MERCREDI MIDI

MISE EN PLACE AU LYCEE : 12H30

REJOINDRE COLLEGE PRIVE PAR VC DE LA PERDRIERE

MT.22M	fréquence: --E-----	Transporteur: ALLAIRE	
2235.000	MONTFORT LYC PUB CASSIN		12:45
1792.000	MONTFORT SES GUILLOUX		12:50
1718.000	MONTFORT IME AJONCS D'OR		
1020.000	MONTFORT PRIMAIRE PUB 2 (MAT.)		
1124.000	MONTFORT PRIMAIRE PRI NOTRE DAME		
1791.000	MONTFORT CES GUILLOUX		
0872.000	MONTFORT COL PRI ST LOUIS MARIE		13:02
2512.000	MONTFORT C.F.T.A L'ABBAYE		
MT.0BM	BEDEE EGLISE		13:16
MT.146	BEDEE HOTEL MOULIN		13:19
MT.0AJ	BEDEE FOULANGERE		13:26

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.  
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.  
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.  
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.  
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.  
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de ....
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

**Centre scolaire de MONTFORT : circuits spécifiques.**
**K23BASE**

K23 MATIN

 REJOINDRE COLLEGE PRIVE PAR ROUTE DE BRETEIL  
 DESCENTE DES LYCEENS AU COLLEGE PUBLIC

MT.023	fréquence: <b>LM-JV-----</b> Transporteur: COTTIN	
MT.058	ROMILLE HAUT DE LA LANDE	7:42
MT.048	BEDEE COMMELAIS/RTE DE PLEUMELEUC	7:50
MT.019	PLEUMELEUC COCLIGAN	7:54
MT.06S	PLEUMELEUC CENTRE	7:59
0872.000	MONTFORT COL PRI ST LOUIS MARIE	8:10
2512.000	MONTFORT C.F.T.A L'ABBAYE	
1791.000	MONTFORT CES GUILLOUX	8:20
1792.000	MONTFORT SES GUILLOUX	
1020.000	MONTFORT PRIMAIRE PUB 2 (MAT.)	
1124.000	MONTFORT PRIMAIRE PRI NOTRE DAME	
1718.000	MONTFORT IME AJONCS D'OR	
2235.000	MONTFORT LYC PUB CASSIN	

**K23BASE**

K23 17H10

 MISE EN PLACE AU COLLEGE PUBLIC : 17H00  
 REJOINDRE COLLEGE PRIVE PAR ROUTE DE LA PERDRIERE

MT.723	fréquence: <b>LM-JV-----</b> Transporteur: COTTIN	
1791.000	MONTFORT CES GUILLOUX	17:10
1792.000	MONTFORT SES GUILLOUX	
1020.000	MONTFORT PRIMAIRE PUB 2 (MAT.)	
1124.000	MONTFORT PRIMAIRE PRI NOTRE DAME	
1718.000	MONTFORT IME AJONCS D'OR	
2235.000	MONTFORT LYC PUB CASSIN	
0872.000	MONTFORT COL PRI ST LOUIS MARIE	17:20
2512.000	MONTFORT C.F.T.A L'ABBAYE	
MT.06S	PLEUMELEUC CENTRE	17:35
MT.019	PLEUMELEUC COCLIGAN	17:40
MT.048	BEDEE COMMELAIS/RTE DE PLEUMELEUC	17:44

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.  
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.  
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.  
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.  
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.  
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de ....
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

**Centre scolaire de MONTFORT : circuits spécifiques.**
**K23MER**

K23 MATIN

 REJOINDRE COLLEGE PRIVE PAR ROUTE DE BRETEIL  
 DESCENTE DES LYCEENS AU COLLEGE PUBLIC

MT.023	fréquence: --E-----	Transporteur: COTTIN
MT.058	ROMILLE HAUT DE LA LANDE	7:42
MT.048	BEDEE COMMELAIS/RTE DE PLEUMELEUC	7:50
MT.019	PLEUMELEUC COCLIGAN	7:54
MT.06S	PLEUMELEUC CENTRE	7:59
0872.000	MONTFORT COL PRI ST LOUIS MARIE	8:10
2512.000	MONTFORT C.F.T.A L'ABBAYE	
1791.000	MONTFORT CES GUILLOUX	8:20
1792.000	MONTFORT SES GUILLOUX	
1020.000	MONTFORT PRIMAIRE PUB 2 (MAT.)	
1124.000	MONTFORT PRIMAIRE PRI NOTRE DAME	
1718.000	MONTFORT IME AJONCS D'OR	
2235.000	MONTFORT LYC PUB CASSIN	

**K23MER**

K23 MERCREDI MIDI

MISE EN PLACE AU COLLEGE PUBLIC : 12H30

MT.23M	fréquence: --E-----	Transporteur: COTTIN
1791.000	MONTFORT CES GUILLOUX	12:45
1792.000	MONTFORT SES GUILLOUX	
1718.000	MONTFORT IME AJONCS D'OR	
1020.000	MONTFORT PRIMAIRE PUB 2 (MAT.)	
1124.000	MONTFORT PRIMAIRE PRI NOTRE DAME	
2235.000	MONTFORT LYC PUB CASSIN	12:47
0872.000	MONTFORT COL PRI ST LOUIS MARIE	12:57
2512.000	MONTFORT C.F.T.A L'ABBAYE	
MT.06S	PLEUMELEUC CENTRE	13:13
MT.019	PLEUMELEUC COCLIGAN	13:17
MT.048	BEDEE COMMELAIS/RTE DE PLEUMELEUC	13:22
MT.058	ROMILLE HAUT DE LA LANDE	13:30

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.  
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.  
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.  
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.  
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.  
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de ....
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

**Centre scolaire de MONTFORT : circuits spécifiques.**
**K24BASE**

K24 MATIN

 ARRÊT BEDEE GYMNASSE SUR RUE DE BRETAGNE  
 REJOINDRE COLLEGE PRIVE PAR ROUTE DE BRETEIL

MT.024	fréquence: <b>LM-JV-----</b> Transporteur: ORAIN	
MT.05K	LANGAN MAIRIE	7:34
MT.110	ROMILLE HATTAIS/VILLE GREFFIER	7:42
MT.041	ROMILLE SUET	7:44
MT.05T	CLAYES PETITES HAIES	7:54
MT.033	PLEUMELEUC VIGNE/RICANDAI	7:56
MT.05Z	PLEUMELEUC LES AULNAIS	7:58
MT.060	BEDEE BARENTON / GYMNASSE	8:03
0872.000	MONTFORT COL PRI ST LOUIS MARIE	8:13
2512.000	MONTFORT C.F.T.A L'ABBAYE	
1791.000	MONTFORT CES GUILLOUX	8:18
1792.000	MONTFORT SES GUILLOUX	
1020.000	MONTFORT PRIMAIRE PUB 2 (MAT.)	
1124.000	MONTFORT PRIMAIRE PRI NOTRE DAME	
1718.000	MONTFORT IME AJONCS D'OR	
2235.000	MONTFORT LYC PUB CASSIN	8:20

**K24BASE**

K24 17H10

 MISE EN PLACE AU LYCEE : 17H00  
 REJOINDRE COLLEGE PRIVE PAR VC DE LA PERDRIERE

MT.724	fréquence: <b>LM-JV-----</b> Transporteur: ORAIN	
2235.000	MONTFORT LYC PUB CASSIN	17:10
0872.000	MONTFORT COL PRI ST LOUIS MARIE	17:20
2512.000	MONTFORT C.F.T.A L'ABBAYE	
1791.000	MONTFORT CES GUILLOUX	17:25
1792.000	MONTFORT SES GUILLOUX	
1020.000	MONTFORT PRIMAIRE PUB 2 (MAT.)	
1124.000	MONTFORT PRIMAIRE PRI NOTRE DAME	
1718.000	MONTFORT IME AJONCS D'OR	
MT.060	BEDEE BARENTON / GYMNASSE	17:38
MT.05Z	PLEUMELEUC LES AULNAIS	17:43
MT.033	PLEUMELEUC VIGNE/RICANDAI	17:44
MT.05T	CLAYES PETITES HAIES	17:46
MT.05K	LANGAN MAIRIE	18:08

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.  
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.  
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.  
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.  
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.  
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de ....
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

**Centre scolaire de MONTFORT : circuits spécifiques.**
**K24MER**
**K24 MATIN**

 ARRÊT BEDEE GYMNASSE SUR RUE DE BRETAGNE  
 REJOINDRE COLLEGE PRIVE PAR ROUTE DE BRETEIL

MT.024	fréquence: --E-----	Transporteur: ORAIN
MT.05K	LANGAN MAIRIE	7:34
MT.110	ROMILLE HATTAIS/VILLE GREFFIER	7:42
MT.041	ROMILLE SUET	7:44
MT.05T	CLAYES PETITES HAIES	7:54
MT.033	PLEUMELEUC VIGNE/RICANDAIS	7:56
MT.05Z	PLEUMELEUC LES AULNAIS	7:58
MT.060	BEDEE BARENTON / GYMNASSE	8:03
0872.000	MONTFORT COL PRI ST LOUIS MARIE	8:13
2512.000	MONTFORT C.F.T.A L'ABBAYE	
1791.000	MONTFORT CES GUILLOUX	8:18
1792.000	MONTFORT SES GUILLOUX	
1020.000	MONTFORT PRIMAIRE PUB 2 (MAT.)	
1124.000	MONTFORT PRIMAIRE PRI NOTRE DAME	
1718.000	MONTFORT IME AJONCS D'OR	
2235.000	MONTFORT LYC PUB CASSIN	8:20

**K24MER**
**K24 MERCREDI MIDI**

 MISE EN PLACE AU LYCEE : 12H30  
 REJOINDRE COLLEGE PRIVE PAR VC DE LA PERDRIERE

MT.24M	fréquence: --E-----	Transporteur: ORAIN
2235.000	MONTFORT LYC PUB CASSIN	12:45
0872.000	MONTFORT COL PRI ST LOUIS MARIE	12:55
2512.000	MONTFORT C.F.T.A L'ABBAYE	
1791.000	MONTFORT CES GUILLOUX	13:00
1792.000	MONTFORT SES GUILLOUX	
1718.000	MONTFORT IME AJONCS D'OR	
1020.000	MONTFORT PRIMAIRE PUB 2 (MAT.)	
1124.000	MONTFORT PRIMAIRE PRI NOTRE DAME	
MT.060	BEDEE BARENTON / GYMNASSE	13:13
MT.05Z	PLEUMELEUC LES AULNAIS	13:18
MT.033	PLEUMELEUC VIGNE/RICANDAIS	13:19
MT.05T	CLAYES PETITES HAIES	13:21
MT.041	ROMILLE SUET	13:31
MT.110	ROMILLE HATTAIS/VILLE GREFFIER	13:33
MT.05K	LANGAN MAIRIE	13:41

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.  
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.  
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.  
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.  
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.  
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

**Abréviations :**

ABS	=	Abords de ....
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

**Centre scolaire de MONTFORT : circuits spécifiques.**
**K25BASE**

K25 MATIN

 REJOINDRE COLLEGE PRIVE PAR ROUTE DE BRETEIL  
 DESCENTE DES LYCEENS AU COLLEGE PUBLIC

MT.025	fréquence: <b>LM-JV-----</b> Transporteur: JOLY	
MT.035	ROMILLE PIGEON BLANC	7:45
MT.06B	PLEUMELEUC LES 4 ROUTES	7:52
MT.001	PLEUMELEUC L'EPINAY	7:54
MT.06R	PLEUMELEUC SALLE DES SPORTS	7:59
0872.000	MONTFORT COL PRI ST LOUIS MARIE	8:10
2512.000	MONTFORT C.F.T.A L'ABBAYE	
1791.000	MONTFORT CES GUILLOUX	8:20
1792.000	MONTFORT SES GUILLOUX	
1020.000	MONTFORT PRIMAIRE PUB 2 (MAT.)	
1124.000	MONTFORT PRIMAIRE PRI NOTRE DAME	
1718.000	MONTFORT IME AJONCS D'OR	
2235.000	MONTFORT LYC PUB CASSIN	

**K25BASE**

K25 17H10

 MISE EN PLACE AU COLEGE PUBLIC : 17H00  
 REJOINDRE COLLEGE PRIVE PAR ROUTE DE LA PERDRIERE

MT.725	fréquence: <b>LM-JV-----</b> Transporteur: JOLY	
1791.000	MONTFORT CES GUILLOUX	17:10
1792.000	MONTFORT SES GUILLOUX	
1020.000	MONTFORT PRIMAIRE PUB 2 (MAT.)	
1124.000	MONTFORT PRIMAIRE PRI NOTRE DAME	
1718.000	MONTFORT IME AJONCS D'OR	
2235.000	MONTFORT LYC PUB CASSIN	17:12
0872.000	MONTFORT COL PRI ST LOUIS MARIE	17:22
2512.000	MONTFORT C.F.T.A L'ABBAYE	
MT.06R	PLEUMELEUC SALLE DES SPORTS	17:36
MT.001	PLEUMELEUC L'EPINAY	17:40
MT.06B	PLEUMELEUC LES 4 ROUTES	17:42

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.  
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.  
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.  
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.  
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.  
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

<b>ABS</b>	=	Abords de ....
<b>VC</b>	=	Voie communale
<b>RD</b>	=	Route départementale



**Centre scolaire de MONTFORT : circuits spécifiques.**
**K25MER**
**K25 MATIN**

 REJOINDRE COLLEGE PRIVE PAR ROUTE DE BRETEIL  
 DESCENTE DES LYCEENS AU COLLEGE PUBLIC

Code	Destination	Heure
MT.025	fréquence: --E----- Transporteur: JOLY	
MT.035	ROMILLE PIGEON BLANC	7:45
MT.06B	PLEUMELEUC LES 4 ROUTES	7:52
MT.001	PLEUMELEUC L'EPINAY	7:54
MT.06R	PLEUMELEUC SALLE DES SPORTS	7:59
0872.000	MONTFORT COL PRI ST LOUIS MARIE	8:10
2512.000	MONTFORT C.F.T.A L'ABBAYE	
1791.000	MONTFORT CES GUILLOUX	8:20
1792.000	MONTFORT SES GUILLOUX	
1020.000	MONTFORT PRIMAIRE PUB 2 (MAT.)	
1124.000	MONTFORT PRIMAIRE PRI NOTRE DAME	
1718.000	MONTFORT IME AJONCS D'OR	
2235.000	MONTFORT LYC PUB CASSIN	

**K25MER**
**K25 MERCREDI MIDI**

MISE EN PLACE AU COLLEGE PUBLIC : 12H30

Code	Destination	Heure
MT.25M	fréquence: --E----- Transporteur: JOLY	
1791.000	MONTFORT CES GUILLOUX	12:45
1792.000	MONTFORT SES GUILLOUX	
1718.000	MONTFORT IME AJONCS D'OR	
1020.000	MONTFORT PRIMAIRE PUB 2 (MAT.)	
1124.000	MONTFORT PRIMAIRE PRI NOTRE DAME	
2235.000	MONTFORT LYC PUB CASSIN	
0872.000	MONTFORT COL PRI ST LOUIS MARIE	12:55
2512.000	MONTFORT C.F.T.A L'ABBAYE	
MT.06R	PLEUMELEUC SALLE DES SPORTS	13:10
MT.001	PLEUMELEUC L'EPINAY	13:14
MT.06B	PLEUMELEUC LES 4 ROUTES	13:17
MT.035	ROMILLE PIGEON BLANC	13:23

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.  
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.  
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.  
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer  
 les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.  
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.  
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de ....
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

**Centre scolaire de MONTFORT : circuits spécifiques.**
**K26BASE**

K26 MATIN

REJOINDRE COLLEGE PRIVE PAR ROUTE DE BRETEIL

MT.026	fréquence: <b>LM-JV-----</b> Transporteur: ORAIN	
MT.08G	CARDROC CENTRE	7:35
MT.06K	LA CHAPELLE CHAUSSEE CENTRE	7:39
MT.06M	ROMILLE L'ORMEL	7:53
MT.06N	ROMILLE FRERES AUBERT	7:55
MT.06O	ROMILLE BRIAND/MENAUDIERE	7:56
0872.000	MONTFORT COL PRI ST LOUIS MARIE	8:13
2512.000	MONTFORT C.F.T.A L'ABBAYE	
1791.000	MONTFORT CES GUILLOUX	8:18
1792.000	MONTFORT SES GUILLOUX	
1020.000	MONTFORT PRIMAIRE PUB 2 (MAT.)	
1124.000	MONTFORT PRIMAIRE PRI NOTRE DAME	
1718.000	MONTFORT IME AJONCS D'OR	
2235.000	MONTFORT LYC PUB CASSIN	8:20

**K26BASE**

K26 17H10

MISE EN PLACE AU LYCEE : 17H00

REJOINDRE COLLEGE PRIVE PAR VC DE LA PERDRIERE

MT.726	fréquence: <b>LM-JV-----</b> Transporteur: ORAIN	
2235.000	MONTFORT LYC PUB CASSIN	17:10
1791.000	MONTFORT CES GUILLOUX	17:13
1792.000	MONTFORT SES GUILLOUX	
1020.000	MONTFORT PRIMAIRE PUB 2 (MAT.)	
1124.000	MONTFORT PRIMAIRE PRI NOTRE DAME	
1718.000	MONTFORT IME AJONCS D'OR	
0872.000	MONTFORT COL PRI ST LOUIS MARIE	17:25
2512.000	MONTFORT C.F.T.A L'ABBAYE	
MT.06O	ROMILLE BRIAND/MENAUDIERE	17:46
MT.06N	ROMILLE FRERES AUBERT	17:49
MT.06M	ROMILLE L'ORMEL	17:50
MT.06K	LA CHAPELLE CHAUSSEE CENTRE	18:04
MT.08G	CARDROC CENTRE	18:08

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.  
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.  
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.  
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.  
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.  
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de ....
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

**Centre scolaire de MONTFORT : circuits spécifiques.**
**K26MER**

K26 MATIN

REJOINDRE COLLEGE PRIVE PAR ROUTE DE BRETEIL

MT.026	fréquence: --E-----	Transporteur: ORAIN
MT.08G	CARDROC CENTRE	7:35
MT.06K	LA CHAPELLE CHAUSSEE CENTRE	7:40
MT.06M	ROMILLE L'ORMEL	7:53
MT.06N	ROMILLE FRERES AUBERT	7:55
MT.06O	ROMILLE BRIAND/MENAUDIERE	7:56
0872.000	MONTFORT COL PRI ST LOUIS MARIE	8:13
2512.000	MONTFORT C.F.T.A L'ABBAYE	
1791.000	MONTFORT CES GUILLOUX	8:18
1792.000	MONTFORT SES GUILLOUX	
1020.000	MONTFORT PRIMAIRE PUB 2 (MAT.)	
1124.000	MONTFORT PRIMAIRE PRI NOTRE DAME	
1718.000	MONTFORT IME AJONCS D'OR	
2235.000	MONTFORT LYC PUB CASSIN	8:20

**K26MER**

K26 MERCREDI MIDI

MISE EN PLACE AU LYCEE : 12H30

MT.26M	fréquence: --E-----	Transporteur: ORAIN
2235.000	MONTFORT LYC PUB CASSIN	12:45
1791.000	MONTFORT CES GUILLOUX	12:48
1792.000	MONTFORT SES GUILLOUX	
1718.000	MONTFORT IME AJONCS D'OR	
1020.000	MONTFORT PRIMAIRE PUB 2 (MAT.)	
1124.000	MONTFORT PRIMAIRE PRI NOTRE DAME	
0872.000	MONTFORT COL PRI ST LOUIS MARIE	13:00
2512.000	MONTFORT C.F.T.A L'ABBAYE	
MT.06O	ROMILLE BRIAND/MENAUDIERE	13:21
MT.06N	ROMILLE FRERES AUBERT	13:23
MT.06M	ROMILLE L'ORMEL	13:25
MT.06K	LA CHAPELLE CHAUSSEE CENTRE	13:39
MT.08G	CARDROC CENTRE	13:43

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.  
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.  
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.  
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.  
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.  
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de ....
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

**Centre scolaire de MONTFORT : circuits spécifiques.**
**K27BASE**

K27 MATIN

DESCENTE DES LYCEENS AU COLLEGE PUBLIC

MT.027	fréquence: <b>LM-JV-----</b> Transporteur: BOURREE	
MT.06W	ST PERN SALLE POLYVALENTE	7:34
MT.06Z	BECHEREL CENTRE	7:40
MT.070	MINIAC SOUS BECHEREL EGLISE	7:45
MT.031	MINIAC SOUS BECHEREL BOURDON	7:48
MT.076	IRODOUER EGLISE	7:52
0872.000	MONTFORT COL PRI ST LOUIS MARIE	8:10
2512.000	MONTFORT C.F.T.A L'ABBAYE	
1791.000	MONTFORT CES GUILLOUX	8:20
1792.000	MONTFORT SES GUILLOUX	
1020.000	MONTFORT PRIMAIRE PUB 2 (MAT.)	
1124.000	MONTFORT PRIMAIRE PRI NOTRE DAME	
1718.000	MONTFORT IME AJONCS D'OR	
2235.000	MONTFORT LYC PUB CASSIN	

**K27BASE**

K27 17H10

MISE EN PLACE AU COLLEGE PUBLIC : 17H00

REJOINDRE COLLEGE PRIVE PAR ROUTE DE LA PERDRIERE

MT.727	fréquence: <b>LM-JV-----</b> Transporteur: BOURREE	
1791.000	MONTFORT CES GUILLOUX	17:10
1792.000	MONTFORT SES GUILLOUX	
1020.000	MONTFORT PRIMAIRE PUB 2 (MAT.)	
1124.000	MONTFORT PRIMAIRE PRI NOTRE DAME	
1718.000	MONTFORT IME AJONCS D'OR	
2235.000	MONTFORT LYC PUB CASSIN	
0872.000	MONTFORT COL PRI ST LOUIS MARIE	17:20
2512.000	MONTFORT C.F.T.A L'ABBAYE	
MT.076	IRODOUER EGLISE	17:42
MT.031	MINIAC SOUS BECHEREL BOURDON	17:46
MT.070	MINIAC SOUS BECHEREL EGLISE	17:50
MT.06Z	BECHEREL CENTRE	17:54
MT.06W	ST PERN SALLE POLYVALENTE	17:59

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.  
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.  
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.  
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.  
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.  
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

<b>ABS</b>	=	Abords de ....
<b>VC</b>	=	Voie communale
<b>RD</b>	=	Route départementale

**Centre scolaire de MONTFORT : circuits spécifiques.**
**K27MER**

K27 MATIN

DESCENTE DES LYCEENS AU COLLEGE PUBLIC

MT.027	fréquence: --E-----	Transporteur: BOURREE	
MT.06W	ST PERN SALLE POLYVALENTE		7:38
MT.06Z	BECHEREL CENTRE		7:43
MT.070	MINIAC SOUS BECHEREL EGLISE		7:49
MT.031	MINIAC SOUS BECHEREL BOURDON		7:51
MT.076	IRODOUER EGLISE		7:55
0872.000	MONTFORT COL PRI ST LOUIS MARIE		8:13
2512.000	MONTFORT C.F.T.A L'ABBAYE		
1791.000	MONTFORT CES GUILLOUX		8:18
1792.000	MONTFORT SES GUILLOUX		
1020.000	MONTFORT PRIMAIRE PUB 2 (MAT.)		
1124.000	MONTFORT PRIMAIRE PRI NOTRE DAME		
1718.000	MONTFORT IME AJONCS D'OR		
2235.000	MONTFORT LYC PUB CASSIN		8:20

**K27MER**

K27 MERCREDI MIDI

MISE EN PLACE AU COLLEGE PUBLIC : 12H30

MT.27M	fréquence: --E-----	Transporteur: BOURREE	
1791.000	MONTFORT CES GUILLOUX		12:45
1792.000	MONTFORT SES GUILLOUX		
1718.000	MONTFORT IME AJONCS D'OR		
1020.000	MONTFORT PRIMAIRE PUB 2 (MAT.)		
1124.000	MONTFORT PRIMAIRE PRI NOTRE DAME		
2235.000	MONTFORT LYC PUB CASSIN		
0872.000	MONTFORT COL PRI ST LOUIS MARIE		12:55
2512.000	MONTFORT C.F.T.A L'ABBAYE		
MT.076	IRODOUER EGLISE		13:17
MT.031	MINIAC SOUS BECHEREL BOURDON		13:21
MT.070	MINIAC SOUS BECHEREL EGLISE		13:25
MT.06Z	BECHEREL CENTRE		13:29
MT.06W	ST PERN SALLE POLYVALENTE		13:34

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.  
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.  
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.  
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.  
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.  
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de ....
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

**Centre scolaire de MONTFORT : circuits spécifiques.**
**K28BASE**

K28 MATIN

DESCENTE DES LYCEENS AU COLLEGE PUBLIC

MT.028	fréquence: <b>LM-JV-----</b> Transporteur: COTTIN	
MT.164	BEDEE HIROLAIS	7:28
MT.07D	LA CHAP.DU LOU DU LAC LOUCHE	7:37
MT.07G	LA CHAP.DU LOU DU LAC MAIRIE	7:39
MT.064	BEDEE MULONNIERE/BAS CUTELOU	7:42
MT.07I	BEDEE TENEDAIS	7:47
MT.07J	BEDEE MOTTE GERET	7:48
MT.07K	BEDEE BULANDIERE/MINARDIERE	7:55
MT.07L	BEDEE GRAND PELLAN	7:56
MT.07M	BEDEE BUSSION/MENARDAINE	7:59
MT.0AX	LA NOUAYE FONTAINBRUN	8:00
0872.000	MONTFORT COL PRI ST LOUIS MARIE	8:10
2512.000	MONTFORT C.F.T.A L'ABBAYE	
1791.000	MONTFORT CES GUILLOUX	8:20
1792.000	MONTFORT SES GUILLOUX	
1020.000	MONTFORT PRIMAIRE PUB 2 (MAT.)	
1124.000	MONTFORT PRIMAIRE PRI NOTRE DAME	
1718.000	MONTFORT IME AJONCS D'OR	
2235.000	MONTFORT LYC PUB CASSIN	

**K28BASE**

K28 17H10

MISE EN PLACE AU COLLEGE PRIVE : 17H00

MT.728	fréquence: <b>LM-JV-----</b> Transporteur: COTTIN	
0872.000	MONTFORT COL PRI ST LOUIS MARIE	17:10
2512.000	MONTFORT C.F.T.A L'ABBAYE	
1791.000	MONTFORT CES GUILLOUX	17:20
1792.000	MONTFORT SES GUILLOUX	
1020.000	MONTFORT PRIMAIRE PUB 2 (MAT.)	
1124.000	MONTFORT PRIMAIRE PRI NOTRE DAME	
1718.000	MONTFORT IME AJONCS D'OR	
2235.000	MONTFORT LYC PUB CASSIN	
MT.0AX	LA NOUAYE FONTAINBRUN	17:24
MT.07M	BEDEE BUSSION/MENARDAINE	17:25
MT.07L	BEDEE GRAND PELLAN	17:27
MT.07K	BEDEE BULANDIERE/MINARDIERE	17:29
MT.0D3	BEDEE LE ROCHEREUL (SOIR SEUL)	17:30
MT.07J	BEDEE MOTTE GERET	17:36
MT.07I	BEDEE TENEDAIS	17:37
MT.064	BEDEE MULONNIERE/BAS CUTELOU	17:42
MT.07D	LA CHAP.DU LOU DU LAC LOUCHE	17:50
MT.07G	LA CHAP.DU LOU DU LAC MAIRIE	17:52
MT.164	BEDEE HIROLAIS	17:56

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.  
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.  
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.  
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.  
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.  
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

<b>ABS</b>	=	Abords de ....
<b>VC</b>	=	Voie communale
<b>RD</b>	=	Route départementale

**Centre scolaire de MONTFORT : circuits spécifiques.**
**K28MER**

K28 MATIN

DESCENTE DES LYCEENS AU COLLEGE PUBLIC

MT.028	fréquence: --E-----	Transporteur: COTTIN
MT.164	BEDEE HIROLAIS	7:28
MT.07D	LA CHAP.DU LOU DU LAC LOUCHE	7:37
MT.07G	LA CHAP.DU LOU DU LAC MAIRIE	7:39
MT.064	BEDEE MULONNIERE/BAS CUTELOU	7:42
MT.07I	BEDEE TENEDAIS	7:47
MT.07J	BEDEE MOTTE GERET	7:48
MT.07K	BEDEE BULANDIERE/MINARDIERE	7:55
MT.07L	BEDEE GRAND PELLAN	7:56
MT.07M	BEDEE BUSSION/MENARDAINE	7:59
MT.0AX	LA NOUAYE FONTAINBRUN	8:00
0872.000	MONTFORT COL PRI ST LOUIS MARIE	8:10
2512.000	MONTFORT C.F.T.A L'ABBAYE	
1791.000	MONTFORT CES GUILLOUX	8:20
1792.000	MONTFORT SES GUILLOUX	
1020.000	MONTFORT PRIMAIRE PUB 2 (MAT.)	
1124.000	MONTFORT PRIMAIRE PRI NOTRE DAME	
1718.000	MONTFORT IME AJONCS D'OR	
2235.000	MONTFORT LYC PUB CASSIN	

**K28MER**

K28 MERCREDI MIDI

MISE EN PLACE : 12H35 AU COLLEGE PRIVE

MT.28M	fréquence: --E-----	Transporteur: COTTIN
0872.000	MONTFORT COL PRI ST LOUIS MARIE	12:45
2512.000	MONTFORT C.F.T.A L'ABBAYE	
1791.000	MONTFORT CES GUILLOUX	12:55
1792.000	MONTFORT SES GUILLOUX	
1718.000	MONTFORT IME AJONCS D'OR	
1020.000	MONTFORT PRIMAIRE PUB 2 (MAT.)	
1124.000	MONTFORT PRIMAIRE PRI NOTRE DAME	
2235.000	MONTFORT LYC PUB CASSIN	
MT.0AX	LA NOUAYE FONTAINBRUN	12:59
MT.07M	BEDEE BUSSION/MENARDAINE	13:00
MT.07L	BEDEE GRAND PELLAN	13:02
MT.07K	BEDEE BULANDIERE/MINARDIERE	13:04
MT.0D3	BEDEE LE ROCHEREUL (SOIR SEUL)	13:05
MT.07J	BEDEE MOTTE GERET	13:11
MT.07I	BEDEE TENEDAIS	13:12
MT.064	BEDEE MULONNIERE/BAS CUTELOU	13:17
MT.07D	LA CHAP.DU LOU DU LAC LOUCHE	13:25
MT.07G	LA CHAP.DU LOU DU LAC MAIRIE	13:27
MT.164	BEDEE HIROLAIS	13:31

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.  
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.  
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.  
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.  
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.  
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de ....
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

**Centre scolaire de MONTFORT : circuits spécifiques.**
**K29BASE**

K29 MATIN

DESCENTE DES LYCEENS AU COLLEGE PUBLIC

MT.029	fréquence: <b>LM-JV-----</b> Transporteur: ORAIN	
MT.07X	QUEDILLAC CENTRE	7:30
MT.07Z	MONTAUBAN PLACE BISCHBERG	7:43
MT.022	MONTAUBAN RUE DE RENNES	7:47
MT.081	MONTAUBAN LA HUCHERAIS	7:50
0872.000	MONTFORT COL PRI ST LOUIS MARIE	8:10
2512.000	MONTFORT C.F.T.A L'ABBAYE	
1791.000	MONTFORT CES GUILLOUX	8:20
1792.000	MONTFORT SES GUILLOUX	
1020.000	MONTFORT PRIMAIRE PUB 2 (MAT.)	
1124.000	MONTFORT PRIMAIRE PRI NOTRE DAME	
1718.000	MONTFORT IME AJONCS D'OR	
2235.000	MONTFORT LYC PUB CASSIN	

**K29BASE**

K29 17H10

MISE EN PLACE AU COLLEGE PRIVE : 17H00

RETOUR MONTAUBAN CENTRE PAR Z.I GAUTRAIS

MT.729	fréquence: <b>LM-JV-----</b> Transporteur: ORAIN	
0872.000	MONTFORT COL PRI ST LOUIS MARIE	17:10
2512.000	MONTFORT C.F.T.A L'ABBAYE	
1791.000	MONTFORT CES GUILLOUX	17:20
1792.000	MONTFORT SES GUILLOUX	
1020.000	MONTFORT PRIMAIRE PUB 2 (MAT.)	
1124.000	MONTFORT PRIMAIRE PRI NOTRE DAME	
1718.000	MONTFORT IME AJONCS D'OR	
2235.000	MONTFORT LYC PUB CASSIN	
MT.081	MONTAUBAN LA HUCHERAIS	17:35
MT.022	MONTAUBAN RUE DE RENNES	17:38
MT.07Z	MONTAUBAN PLACE BISCHBERG	17:40
MT.07X	QUEDILLAC CENTRE	18:11

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.  
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.  
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.  
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.  
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.  
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de ....
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale



**Centre scolaire de MONTFORT : circuits spécifiques.**
**K29MER**

K29 MATIN

DESCENTE DES LYCEENS AU COLLEGE PUBLIC

MT.029	fréquence: --E-----	Transporteur: ORAIN
MT.07X	QUEDILLAC CENTRE	7:30
MT.07Z	MONTAUBAN PLACE BISCHBERG	7:43
MT.022	MONTAUBAN RUE DE RENNES	7:47
MT.081	MONTAUBAN LA HUCHERAIS	7:50
0872.000	MONTFORT COL PRI ST LOUIS MARIE	8:10
2512.000	MONTFORT C.F.T.A L'ABBAYE	
1791.000	MONTFORT CES GUILLOUX	8:20
1792.000	MONTFORT SES GUILLOUX	
1020.000	MONTFORT PRIMAIRE PUB 2 (MAT.)	
1124.000	MONTFORT PRIMAIRE PRI NOTRE DAME	
1718.000	MONTFORT IME AJONCS D'OR	
2235.000	MONTFORT LYC PUB CASSIN	

**K29MER**

K29 MERCREDI MIDI

MISE EN PLACE : 12H35 AU COLLEGE PRIVE

RETOUR MONTAUBAN CENTRE PAR Z.I GAUTRAIS

MT.29M	fréquence: --E-----	Transporteur: ORAIN
0872.000	MONTFORT COL PRI ST LOUIS MARIE	12:45
2512.000	MONTFORT C.F.T.A L'ABBAYE	
1791.000	MONTFORT CES GUILLOUX	12:55
1792.000	MONTFORT SES GUILLOUX	
1718.000	MONTFORT IME AJONCS D'OR	
1020.000	MONTFORT PRIMAIRE PUB 2 (MAT.)	
1124.000	MONTFORT PRIMAIRE PRI NOTRE DAME	
2235.000	MONTFORT LYC PUB CASSIN	
MT.081	MONTAUBAN LA HUCHERAIS	13:10
MT.022	MONTAUBAN RUE DE RENNES	13:13
MT.07Z	MONTAUBAN PLACE BISCHBERG	13:15
MT.07X	QUEDILLAC CENTRE	13:46

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.  
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.  
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.  
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.  
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.  
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de ....
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

**Centre scolaire de MONTFORT : circuits spécifiques.**
**K30BASE**

K30 MATIN

 REJOINDRE LE COLLEGE PRIVE PAR RTE DE LA PERDRIERE  
 DESCENTE DES LYCEENS AU COLLEGE PUBLIC

MT.030	fréquence: <b>LM-JV-----</b> Transporteur: ORAIN	
MT.032	MEDREAC QUERHAUT	7:32
MT.156	MEDREAC CENTRE	7:37
MT.065	MEDREAC LE DOMAINE	7:38
MT.08C	ST M'HERVON ABRI	7:42
MT.08E	MONTAUBAN PLACE BISCHBERG	7:51
MT.08F	MONTAUBAN PRE LAMBERT	7:56
MT.09R	ST UNIAC EGLISE	8:00
1791.000	MONTFORT CES GUILLOUX	8:10
1792.000	MONTFORT SES GUILLOUX	
1020.000	MONTFORT PRIMAIRE PUB 2 (MAT.)	
1124.000	MONTFORT PRIMAIRE PRI NOTRE DAME	
1718.000	MONTFORT IME AJONCS D'OR	
2235.000	MONTFORT LYC PUB CASSIN	
0872.000	MONTFORT COL PRI ST LOUIS MARIE	8:20
2512.000	MONTFORT C.F.T.A L'ABBAYE	

**K30BASE**

K30 17H10

MISE EN PLACE AU COLLEGE PRIVE : 17H00

MT.730	fréquence: <b>LM-JV-----</b> Transporteur: ORAIN	
0872.000	MONTFORT COL PRI ST LOUIS MARIE	17:10
2512.000	MONTFORT C.F.T.A L'ABBAYE	
1791.000	MONTFORT CES GUILLOUX	17:20
1792.000	MONTFORT SES GUILLOUX	
1020.000	MONTFORT PRIMAIRE PUB 2 (MAT.)	
1124.000	MONTFORT PRIMAIRE PRI NOTRE DAME	
1718.000	MONTFORT IME AJONCS D'OR	
2235.000	MONTFORT LYC PUB CASSIN	
MT.09R	ST UNIAC EGLISE	17:29
MT.08F	MONTAUBAN PRE LAMBERT	17:32
MT.08E	MONTAUBAN PLACE BISCHBERG	17:43
MT.08C	ST M'HERVON ABRI	17:53
MT.156	MEDREAC CENTRE	17:58

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.  
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.  
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.  
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.  
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.  
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de ....
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

**Centre scolaire de MONTFORT : circuits spécifiques.**
**K30MER**
**K30 MATIN**

 REJOINDRE LE COLLEGE PRIVE PAR RTE DE LA PERDRIERE  
 DESCENTE DES LYCEENS AU COLLEGE PUBLIC

MT.030	fréquence: --E-----	Transporteur: ORAIN
MT.032	MEDREAC QUERHAUT	7:32
MT.156	MEDREAC CENTRE	7:37
MT.065	MEDREAC LE DOMAINE	7:38
MT.08C	ST M'HERVON ABRI	7:42
MT.08E	MONTAUBAN PLACE BISCHBERG	7:51
MT.08F	MONTAUBAN PRE LAMBERT	7:56
MT.09R	ST UNIAC EGLISE	8:00
1791.000	MONTFORT CES GUILLOUX	8:10
1792.000	MONTFORT SES GUILLOUX	
1020.000	MONTFORT PRIMAIRE PUB 2 (MAT.)	
1124.000	MONTFORT PRIMAIRE PRI NOTRE DAME	
1718.000	MONTFORT IME AJONCS D'OR	
2235.000	MONTFORT LYC PUB CASSIN	
0872.000	MONTFORT COL PRI ST LOUIS MARIE	8:20
2512.000	MONTFORT C.F.T.A L'ABBAYE	

**K30MER**
**K30 MERCREDI MIDI**

MISE EN PLACE : 12H35 AU COLLEGE PRIVE

MT.30M	fréquence: --E-----	Transporteur: ORAIN
0872.000	MONTFORT COL PRI ST LOUIS MARIE	12:45
2512.000	MONTFORT C.F.T.A L'ABBAYE	
1791.000	MONTFORT CES GUILLOUX	12:55
1792.000	MONTFORT SES GUILLOUX	
1718.000	MONTFORT IME AJONCS D'OR	
1020.000	MONTFORT PRIMAIRE PUB 2 (MAT.)	
1124.000	MONTFORT PRIMAIRE PRI NOTRE DAME	
2235.000	MONTFORT LYC PUB CASSIN	
MT.09R	ST UNIAC EGLISE	13:04
MT.08F	MONTAUBAN PRE LAMBERT	13:07
MT.08E	MONTAUBAN PLACE BISCHBERG	13:18
MT.08C	ST M'HERVON ABRI	13:28
MT.065	MEDREAC LE DOMAINE	13:32
MT.156	MEDREAC CENTRE	13:33
MT.032	MEDREAC QUERHAUT	13:38

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.  
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.  
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.  
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.  
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.  
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de ....
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

**Centre scolaire de MONTFORT : circuits spécifiques.**
**K31BASE**

K31 MATIN

REJOINDRE LE COLLEGE PRIVE PAR RTE DE LA PERDRIERE

MT.031	fréquence: <b>LM-JV-----</b> Transporteur: ORAIN	
MT.003	MONTAUBAN LA VILLE ROUGE	7:32
MT.08S	LE CROUAIS BOURG	7:35
MT.08V	LE CROUAIS BEL AIR	7:37
MT.0AZ	BOISGERVILLY LE MAUPAS	7:46
MT.160	BOISGERVILLY VILLE THEAUDIN	7:49
MT.00A	IFFENDIC VILLE AU VEQUE	7:57
MT.00D	IFFENDIC CORDERIE	8:02
1791.000	MONTFORT CES GUILLOUX	8:08
1792.000	MONTFORT SES GUILLOUX	
1020.000	MONTFORT PRIMAIRE PUB 2 (MAT.)	
1124.000	MONTFORT PRIMAIRE PRI NOTRE DAME	
1718.000	MONTFORT IME AJONCS D'OR	
2235.000	MONTFORT LYC PUB CASSIN	8:10
2512.000	MONTFORT C.F.T.A L'ABBAYE	8:20
0872.000	MONTFORT COL PRI ST LOUIS MARIE	

**K31BASE**

K31 17H10

MISE EN PLACE AU COLLEGE PRIVE : 17H00  
OU AU LYCEE SI PAS DE COLLEGIEN

MT.731	fréquence: <b>LM-JV-----</b> Transporteur: ORAIN	
0872.000	MONTFORT COL PRI ST LOUIS MARIE	17:10
2512.000	MONTFORT C.F.T.A L'ABBAYE	
2235.000	MONTFORT LYC PUB CASSIN	17:17
1791.000	MONTFORT CES GUILLOUX	17:20
1792.000	MONTFORT SES GUILLOUX	
1020.000	MONTFORT PRIMAIRE PUB 2 (MAT.)	
1124.000	MONTFORT PRIMAIRE PRI NOTRE DAME	
1718.000	MONTFORT IME AJONCS D'OR	
MT.00D	IFFENDIC CORDERIE	17:27
MT.00A	IFFENDIC VILLE AU VEQUE	17:34
MT.160	BOISGERVILLY VILLE THEAUDIN	17:48
MT.0AZ	BOISGERVILLY LE MAUPAS	17:50
MT.08V	LE CROUAIS BEL AIR	17:58
MT.08S	LE CROUAIS BOURG	18:01
MT.003	MONTAUBAN LA VILLE ROUGE	18:03

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.  
Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.  
Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.  
Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.  
De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.  
La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de ....
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

**Centre scolaire de MONTFORT : circuits spécifiques.**
**K31MER**

K31 MATIN

REJOINDRE LE COLLEGE PRIVE PAR RTE DE LA PERDRIERE

MT.031	fréquence: --E-----	Transporteur: ORAIN
MT.003	MONTAUBAN LA VILLE ROUGE	7:32
MT.08S	LE CROUAIS BOURG	7:35
MT.08V	LE CROUAIS BEL AIR	7:37
MT.0AZ	BOISGERVILLY LE MAUPAS	7:46
MT.160	BOISGERVILLY VILLE THEAUDIN	7:49
MT.00A	IFFENDIC VILLE AU VEQUE	7:57
MT.00D	IFFENDIC CORDERIE	8:02
1791.000	MONTFORT CES GUILLOUX	8:08
1792.000	MONTFORT SES GUILLOUX	
1020.000	MONTFORT PRIMAIRE PUB 2 (MAT.)	
1124.000	MONTFORT PRIMAIRE PRI NOTRE DAME	
1718.000	MONTFORT IME AJONCS D'OR	
2235.000	MONTFORT LYC PUB CASSIN	8:10
2512.000	MONTFORT C.F.T.A L'ABBAYE	8:20
0872.000	MONTFORT COL PRI ST LOUIS MARIE	

**K31MER**

K31 MERCREDI MIDI

MISE EN PLACE : 12H35 AU COLLEGE PRIVE (SI ELEVE)  
OU MEME HEURE AU LYCEE

MT.31M	fréquence: --E-----	Transporteur: ORAIN
0872.000	MONTFORT COL PRI ST LOUIS MARIE	12:45
2512.000	MONTFORT C.F.T.A L'ABBAYE	
2235.000	MONTFORT LYC PUB CASSIN	12:52
1791.000	MONTFORT CES GUILLOUX	12:55
1792.000	MONTFORT SES GUILLOUX	
1718.000	MONTFORT IME AJONCS D'OR	
1020.000	MONTFORT PRIMAIRE PUB 2 (MAT.)	
1124.000	MONTFORT PRIMAIRE PRI NOTRE DAME	
MT.00D	IFFENDIC CORDERIE	13:02
MT.00A	IFFENDIC VILLE AU VEQUE	13:09
MT.160	BOISGERVILLY VILLE THEAUDIN	13:23
MT.0AZ	BOISGERVILLY LE MAUPAS	13:25
MT.08V	LE CROUAIS BEL AIR	13:33
MT.08S	LE CROUAIS BOURG	13:36
MT.003	MONTAUBAN LA VILLE ROUGE	13:38

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.  
Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.  
Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.  
Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.  
De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.  
La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de ....
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

**Centre scolaire de MONTFORT : circuits spécifiques.**
**K32BASE**

K32 MATIN

 REJOINDRE LE COLLEGE PRIVE PAR RTE DE LA PERDRIERE  
 DESCENTE DES LYCEENS AU COLLEGE PUBLIC

MT.032	fréquence: <b>LM-JV-----</b> Transporteur: ORAIN	
MT.114	ST MEEN LE BAHAC	7:32
MT.0BC	ST MEEN RUE LETORT	7:37
MT.093	ST MEEN STADE	7:40
MT.094	ST MEEN AVENUE FOCH	7:43
MT.095	ST MEEN RUE LOUISON BOBET	7:46
MT.08W	ST ONEN LA TOUCHE	7:50
1791.000	MONTFORT CES GUILLOUX	8:10
1792.000	MONTFORT SES GUILLOUX	
1020.000	MONTFORT PRIMAIRE PUB 2 (MAT.)	
1124.000	MONTFORT PRIMAIRE PRI NOTRE DAME	
1718.000	MONTFORT IME AJONCS D'OR	
2235.000	MONTFORT LYC PUB CASSIN	
0872.000	MONTFORT COL PRI ST LOUIS MARIE	8:20
2512.000	MONTFORT C.F.T.A L'ABBAYE	

**K32BASE**

K32 17H10

MISE EN PLACE AU COLLEGE PRIVE : 17H00

MT.732	fréquence: <b>LM-JV-----</b> Transporteur: ORAIN	
0872.000	MONTFORT COL PRI ST LOUIS MARIE	17:10
2512.000	MONTFORT C.F.T.A L'ABBAYE	
2235.000	MONTFORT LYC PUB CASSIN	17:20
1791.000	MONTFORT CES GUILLOUX	
1792.000	MONTFORT SES GUILLOUX	
1020.000	MONTFORT PRIMAIRE PUB 2 (MAT.)	
1124.000	MONTFORT PRIMAIRE PRI NOTRE DAME	
1718.000	MONTFORT IME AJONCS D'OR	
MT.08W	ST ONEN LA TOUCHE	17:37
MT.095	ST MEEN RUE LOUISON BOBET	17:43
MT.094	ST MEEN AVENUE FOCH	17:46
MT.093	ST MEEN STADE	17:50
MT.0BC	ST MEEN RUE LETORT	17:53
MT.114	ST MEEN LE BAHAC	17:59

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.  
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.  
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.  
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.  
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.  
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de ....
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

**Centre scolaire de MONTFORT : circuits spécifiques.**
**K32BASE**

K32 18H10

STATIONNEMENT DEVANT LE LYCEE

TREFFENDEL GARE = AIRE DE COVOITURAGE

MT.832	fréquence: <b>LM-JV-----</b> Transporteur: ORAIN	
2235.000	MONTFORT LYC PUB CASSIN	18:10
MT.026	MONTFORT LE BOUILLON	18:16
MT.01W	TALENSAC GUILLERMOUX	18:21
MT.023	IFFENDIC LES 4 ROUTES	18:24
MT.0CM	IFFENDIC LA GRIGORAIS	18:28
MT.0CW	IFFENDIC TREVIT	18:32
MT.02D	MONTERFIL LE PATIS	18:35
MT.020	MONTERFIL LES COUETTES	18:39
MT.01Z	TREFFENDEL MAIRIE	18:42
MT.006	TREFFENDEL GARE	18:46
MT.01X	MAXENT RUE DU PRELOIS	18:53

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.  
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.  
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.  
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.  
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.  
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de ....
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

**Centre scolaire de MONTFORT : circuits spécifiques.**
**K32MER**

K32 MATIN

 REJOINDRE LE COLLEGE PRIVE PAR RTE DE LA PERDRIERE  
 DESCENTE DES LYCEENS AU COLLEGE PUBLIC

MT.032	fréquence: --E-----	Transporteur: ORAIN
MT.114	ST MEEN LE BAHAC	7:32
MT.0BC	ST MEEN RUE LETORT	7:37
MT.093	ST MEEN STADE	7:40
MT.094	ST MEEN AVENUE FOCH	7:43
MT.095	ST MEEN RUE LOUISON BOBET	7:46
MT.08W	ST ONEN LA TOUCHE	7:50
1791.000	MONTFORT CES GUILLOUX	8:10
1792.000	MONTFORT SES GUILLOUX	
1020.000	MONTFORT PRIMAIRE PUB 2 (MAT.)	
1124.000	MONTFORT PRIMAIRE PRI NOTRE DAME	
1718.000	MONTFORT IME AJONCS D'OR	
2235.000	MONTFORT LYC PUB CASSIN	
0872.000	MONTFORT COL PRI ST LOUIS MARIE	8:20
2512.000	MONTFORT C.F.T.A L'ABBAYE	

**K32MER**

K32 MERCREDI MIDI

MISE EN PLACE : 12H35 AU COLLEGE PRIVE

MT.32M	fréquence: --E-----	Transporteur: ORAIN
0872.000	MONTFORT COL PRI ST LOUIS MARIE	12:45
2512.000	MONTFORT C.F.T.A L'ABBAYE	
2235.000	MONTFORT LYC PUB CASSIN	12:55
1791.000	MONTFORT CES GUILLOUX	
1792.000	MONTFORT SES GUILLOUX	
1718.000	MONTFORT IME AJONCS D'OR	
1020.000	MONTFORT PRIMAIRE PUB 2 (MAT.)	
1124.000	MONTFORT PRIMAIRE PRI NOTRE DAME	
MT.08W	ST ONEN LA TOUCHE	13:12
MT.095	ST MEEN RUE LOUISON BOBET	13:18
MT.094	ST MEEN AVENUE FOCH	13:21
MT.093	ST MEEN STADE	13:25
MT.0BC	ST MEEN RUE LETORT	13:28
MT.114	ST MEEN LE BAHAC	13:34

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.  
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.  
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.  
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.  
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.  
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de ....
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale



**Centre scolaire de MONTFORT : circuits spécifiques.**
**K33BASE**

K33 MATIN

 REJOINDRE COLLEGE PRIVE PAR ROUTE DE LA PERDRIERE  
 DESCENTE DES LYCEENS AU COLLEGE PUBLIC

MT.033	fréquence: <b>LM-JV-----</b> Transporteur: BOURREE	
MT.024	MONTAUBAN L'ESSART/MONTREUIL	7:39
MT.029	ST UNIAC VILLE THEODIN	7:56
MT.01H	IFFENDIC BOIS MARQUER	7:58
MT.00E	IFFENDIC POMMERAIE	8:05
1791.000	MONTFORT CES GUILLOUX	8:10
1792.000	MONTFORT SES GUILLOUX	
1020.000	MONTFORT PRIMAIRE PUB 2 (MAT.)	
1124.000	MONTFORT PRIMAIRE PRI NOTRE DAME	
1718.000	MONTFORT IME AJONCS D'OR	
2235.000	MONTFORT LYC PUB CASSIN	
2512.000	MONTFORT C.F.T.A L'ABBAYE	8:20
0872.000	MONTFORT COL PRI ST LOUIS MARIE	

**K33BASE**

K33 17H10

MISE EN PLACE AU COLLEGE PRIVE : 17H00

MT.733	fréquence: <b>LM-JV-----</b> Transporteur: BOURREE	
0872.000	MONTFORT COL PRI ST LOUIS MARIE	17:10
2512.000	MONTFORT C.F.T.A L'ABBAYE	
1791.000	MONTFORT CES GUILLOUX	17:20
1792.000	MONTFORT SES GUILLOUX	
1020.000	MONTFORT PRIMAIRE PUB 2 (MAT.)	
1124.000	MONTFORT PRIMAIRE PRI NOTRE DAME	
1718.000	MONTFORT IME AJONCS D'OR	
2235.000	MONTFORT LYC PUB CASSIN	
MT.00E	IFFENDIC POMMERAIE	17:26
MT.01H	IFFENDIC BOIS MARQUER	17:33
MT.029	ST UNIAC VILLE THEODIN	17:35
MT.024	MONTAUBAN L'ESSART/MONTREUIL	17:50

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.  
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.  
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.  
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.  
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.  
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de ....
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

**Centre scolaire de MONTFORT : circuits spécifiques.**
**K33BASE**

K33 18H10

STATIONNEMENT AU COLLEGE PUBLIC

MT.833	fréquence: <b>LM-JV-----</b> Transporteur: BOURREE	
2235.000	MONTFORT LYC PUB CASSIN	18:10
MT.040	MONTAUBAN VILLE CODET/BULGUY	18:28
MT.08V	LE CROUAIS BEL AIR	18:33
MT.08S	LE CROUAIS BOURG	18:35
MT.003	MONTAUBAN LA VILLE ROUGE	18:38
MT.07X	QUEDILLAC CENTRE	18:47

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.  
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.  
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.  
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.  
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.  
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

<b>ABS</b>	=	Abords de ....
<b>VC</b>	=	Voie communale
<b>RD</b>	=	Route départementale

**Centre scolaire de MONTFORT : circuits spécifiques.**
**K33MER**

K33 MATIN

 REJOINDRE COLLEGE PRIVE PAR ROUTE DE LA PERDRIERE  
 DESCENTE DES LYCEENS AU COLLEGE PUBLIC

MT.033	fréquence: --E-----	Transporteur: BOURREE	
MT.024	MONTAUBAN L'ESSART/MONTREUIL		7:38
MT.029	ST UNIAC VILLE THEODIN		7:56
MT.01H	IFFENDIC BOIS MARQUER		7:58
MT.00E	IFFENDIC POMMERAIE		8:05
1791.000	MONTFORT CES GUILLOUX		8:10
1792.000	MONTFORT SES GUILLOUX		
1020.000	MONTFORT PRIMAIRE PUB 2 (MAT.)		
1124.000	MONTFORT PRIMAIRE PRI NOTRE DAME		
1718.000	MONTFORT IME AJONCS D'OR		
2235.000	MONTFORT LYC PUB CASSIN		
2512.000	MONTFORT C.F.T.A L'ABBAYE		8:20
0872.000	MONTFORT COL PRI ST LOUIS MARIE		

**K33MER**

K33 MERCREDI MIDI

MISE EN PLACE : 12H35 AU COLLEGE PRIVE

MT.33M	fréquence: --E-----	Transporteur: BOURREE	
0872.000	MONTFORT COL PRI ST LOUIS MARIE		12:45
2512.000	MONTFORT C.F.T.A L'ABBAYE		
1791.000	MONTFORT CES GUILLOUX		12:55
1792.000	MONTFORT SES GUILLOUX		
1718.000	MONTFORT IME AJONCS D'OR		
1020.000	MONTFORT PRIMAIRE PUB 2 (MAT.)		
1124.000	MONTFORT PRIMAIRE PRI NOTRE DAME		
2235.000	MONTFORT LYC PUB CASSIN		
MT.00E	IFFENDIC POMMERAIE		13:01
MT.01H	IFFENDIC BOIS MARQUER		13:08
MT.029	ST UNIAC VILLE THEODIN		13:10
MT.024	MONTAUBAN L'ESSART/MONTREUIL		13:24

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.  
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.  
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.  
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.  
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.  
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de ....
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

**Centre scolaire de MONTFORT : circuits spécifiques.**
**K34BASE**

K34 MATIN

 CES ET LYCEE SI PAS D'ELEVE AU COLLEGE PRIVE  
 DESCENTE DES LYCEENS AU COLLEGE PUBLIC

MT.034	fréquence: <b>LM-JV-----</b> Transporteur: BOURREE	
MT.002	ST ONEN EGLISE	7:40
MT.09S	IFFENDIC VILLE BUSNEL	7:58
MT.09D	IFFENDIC PINTILLAC	8:05
1791.000	MONTFORT CES GUILLOUX	8:10
1792.000	MONTFORT SES GUILLOUX	
1020.000	MONTFORT PRIMAIRE PUB 2 (MAT.)	
1124.000	MONTFORT PRIMAIRE PRI NOTRE DAME	
1718.000	MONTFORT IME AJONCS D'OR	
2235.000	MONTFORT LYC PUB CASSIN	
2512.000	MONTFORT C.F.T.A L'ABBAYE	8:20
0872.000	MONTFORT COL PRI ST LOUIS MARIE	

**K34BASE**

K34 17H10

 MISE EN PLACE AU COLLEGE PRIVE :17H00  
 OU REJOINDRE COLLEGE PUBLIC POUR 17H20

MT.734	fréquence: <b>LM-JV-----</b> Transporteur: BOURREE	
0872.000	MONTFORT COL PRI ST LOUIS MARIE	17:10
2512.000	MONTFORT C.F.T.A L'ABBAYE	
1791.000	MONTFORT CES GUILLOUX	17:20
1792.000	MONTFORT SES GUILLOUX	
1020.000	MONTFORT PRIMAIRE PUB 2 (MAT.)	
1124.000	MONTFORT PRIMAIRE PRI NOTRE DAME	
1718.000	MONTFORT IME AJONCS D'OR	
2235.000	MONTFORT LYC PUB CASSIN	
MT.09D	IFFENDIC PINTILLAC	17:27
MT.09S	IFFENDIC VILLE BUSNEL	17:33
MT.002	ST ONEN EGLISE	17:50

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.  
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.  
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.  
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.  
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.  
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

<b>ABS</b>	=	Abords de ....
<b>VC</b>	=	Voie communale
<b>RD</b>	=	Route départementale

**Centre scolaire de MONTFORT : circuits spécifiques.**
**K34MER**
**K34 MATIN**

 CES ET LYCEE SI PAS D'ELEVE AU COLLEGE PRIVE  
 DESCENTE DES LYCEENS AU COLLEGE PUBLIC

MT.034	fréquence: --E-----	Transporteur: BOURREE	
MT.002	ST ONEN EGLISE		7:40
MT.09S	IFFENDIC VILLE BUSNEL		7:58
MT.09D	IFFENDIC PINTILLAC		8:05
1791.000	MONTFORT CES GUILLOUX		8:10
1792.000	MONTFORT SES GUILLOUX		
1020.000	MONTFORT PRIMAIRE PUB 2 (MAT.)		
1124.000	MONTFORT PRIMAIRE PRI NOTRE DAME		
1718.000	MONTFORT IME AJONCS D'OR		
2235.000	MONTFORT LYC PUB CASSIN		
2512.000	MONTFORT C.F.T.A L'ABBAYE	8:20	
0872.000	MONTFORT COL PRI ST LOUIS MARIE		

**K34MER**
**K34 MERCREDI MIDI**

 MISE EN PLACE : 12H35 AU COLLEGE PRIVE (SI ELEVE)  
 OU 12H50 AU COLLEGE PUBLIC

MT.34M	fréquence: --E-----	Transporteur: BOURREE	
0872.000	MONTFORT COL PRI ST LOUIS MARIE		12:45
2512.000	MONTFORT C.F.T.A L'ABBAYE		
1791.000	MONTFORT CES GUILLOUX		12:55
1792.000	MONTFORT SES GUILLOUX		
1718.000	MONTFORT IME AJONCS D'OR		
1020.000	MONTFORT PRIMAIRE PUB 2 (MAT.)		
1124.000	MONTFORT PRIMAIRE PRI NOTRE DAME		
2235.000	MONTFORT LYC PUB CASSIN		
MT.09D	IFFENDIC PINTILLAC		13:02
MT.09S	IFFENDIC VILLE BUSNEL		13:08
MT.002	ST ONEN EGLISE		13:25

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.  
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.  
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.  
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.  
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.  
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de ....
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

**Centre scolaire de MONTFORT : circuits spécifiques.**
**K35BASE**

K35 MATIN

DESCENTE DES LYCEENS AU COLLEGE PUBLIC

MT.035	fréquence: <b>LM-JV-----</b> Transporteur: COTTIN	
MT.057	PAIMPONT CENTRE	7:32
MT.09F	PLELAN AV.DE LA LIBERATION	7:40
MT.0BR	TREFFENDEL CHENOT	7:51
MT.02M	IFFENDIC VILLE ORHAN	8:07
1791.000	MONTFORT CES GUILLOUX	8:10
1792.000	MONTFORT SES GUILLOUX	
1020.000	MONTFORT PRIMAIRE PUB 2 (MAT.)	
1124.000	MONTFORT PRIMAIRE PRI NOTRE DAME	
1718.000	MONTFORT IME AJONCS D'OR	
2235.000	MONTFORT LYC PUB CASSIN	
2512.000	MONTFORT C.F.T.A L'ABBAYE	8:20
0872.000	MONTFORT COL PRI ST LOUIS MARIE	

**K35BASE**

K35 17H10

MISE EN PLACE A 17H00 : COLLEGE PRIVE (SI ELEVE)  
OU 17H15 AU COLLEGE PUBLIC

MT.735	fréquence: <b>LM-JV-----</b> Transporteur: COTTIN	
0872.000	MONTFORT COL PRI ST LOUIS MARIE	17:10
2512.000	MONTFORT C.F.T.A L'ABBAYE	
1791.000	MONTFORT CES GUILLOUX	17:20
1792.000	MONTFORT SES GUILLOUX	
1020.000	MONTFORT PRIMAIRE PUB 2 (MAT.)	
1124.000	MONTFORT PRIMAIRE PRI NOTRE DAME	
1718.000	MONTFORT IME AJONCS D'OR	
2235.000	MONTFORT LYC PUB CASSIN	
MT.02M	IFFENDIC VILLE ORHAN	17:26
MT.0BR	TREFFENDEL CHENOT	17:42
MT.09F	PLELAN AV.DE LA LIBERATION	17:53
MT.057	PAIMPONT CENTRE	18:02

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.  
Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.  
Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.  
Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.  
De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.  
La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

<b>ABS</b>	=	Abords de ....
<b>VC</b>	=	Voie communale
<b>RD</b>	=	Route départementale

**Centre scolaire de MONTFORT : circuits spécifiques.**
**K35MER**

K35 MATIN

DESCENTE DES LYCEENS AU COLLEGE PUBLIC

MT.035	fréquence: --E-----	Transporteur: COTTIN
MT.057	PAIMPONT CENTRE	7:32
MT.09F	PLELAN AV.DE LA LIBERATION	7:40
MT.0BR	TREFFENDEL CHENOT	7:51
MT.02M	IFFENDIC VILLE ORHAN	8:07
1791.000	MONTFORT CES GUILLOUX	8:10
1792.000	MONTFORT SES GUILLOUX	
1020.000	MONTFORT PRIMAIRE PUB 2 (MAT.)	
1124.000	MONTFORT PRIMAIRE PRI NOTRE DAME	
1718.000	MONTFORT IME AJONCS D'OR	
2235.000	MONTFORT LYC PUB CASSIN	
2512.000	MONTFORT C.F.T.A L'ABBAYE	8:20
0872.000	MONTFORT COL PRI ST LOUIS MARIE	

**K35MER**

K35 MERCREDI MIDI

MISE EN PLACE AU COLLEGE PRIVE : 12H35 (SI ELEVE)  
OU 12H50 AU COLLEGE PUBLIC

MT.35M	fréquence: --E-----	Transporteur: COTTIN
0872.000	MONTFORT COL PRI ST LOUIS MARIE	12:45
2512.000	MONTFORT C.F.T.A L'ABBAYE	
1791.000	MONTFORT CES GUILLOUX	12:55
1792.000	MONTFORT SES GUILLOUX	
1718.000	MONTFORT IME AJONCS D'OR	
1020.000	MONTFORT PRIMAIRE PUB 2 (MAT.)	
1124.000	MONTFORT PRIMAIRE PRI NOTRE DAME	
2235.000	MONTFORT LYC PUB CASSIN	
MT.02M	IFFENDIC VILLE ORHAN	13:01
MT.0BR	TREFFENDEL CHENOT	13:17
MT.09F	PLELAN AV.DE LA LIBERATION	13:28
MT.057	PAIMPONT CENTRE	13:36

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.  
Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.  
Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.  
Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.  
De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.  
La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de ....
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

**Centre scolaire de MONTFORT : circuits spécifiques.**
**K36BASE**

K36 MATIN

 REJOINDRE LE COLLEGE PRIVE PAR RTE DE LA PERDRIERE  
 DESCENTE DES LYCEENS AU COLLEGE PUBLIC

MT.036	fréquence: <b>LM-JV-----</b> Transporteur: COTTIN	
MT.040	MONTAUBAN VILLE CODET/BULGUY	7:42
MT.025	MONTAUBAN LE BOSQ	7:44
MT.102	BOISGERVILLY ETANG	7:52
MT.091	BOISGERVILLY EGLISE	7:53
MT.092	BOISGERVILLY LONGRAIS	7:54
MT.08I	BEDEE BOIS DE PELLAN	8:01
MT.07N	LA NOUAYE EGLISE	8:04
1791.000	MONTFORT CES GUILLOUX	8:10
1792.000	MONTFORT SES GUILLOUX	
1020.000	MONTFORT PRIMAIRE PUB 2 (MAT.)	
1124.000	MONTFORT PRIMAIRE PRI NOTRE DAME	
1718.000	MONTFORT IME AJONCS D'OR	
2235.000	MONTFORT LYC PUB CASSIN	
0872.000	MONTFORT COL PRI ST LOUIS MARIE	8:20
2512.000	MONTFORT C.F.T.A L'ABBAYE	

**K36BASE**

K36 17H10

MISE EN PLACE AU COLLEGE PRIVE : 17H00

MT.736	fréquence: <b>LM-JV-----</b> Transporteur: COTTIN	
0872.000	MONTFORT COL PRI ST LOUIS MARIE	17:10
2512.000	MONTFORT C.F.T.A L'ABBAYE	
1791.000	MONTFORT CES GUILLOUX	17:20
1792.000	MONTFORT SES GUILLOUX	
1020.000	MONTFORT PRIMAIRE PUB 2 (MAT.)	
1124.000	MONTFORT PRIMAIRE PRI NOTRE DAME	
1718.000	MONTFORT IME AJONCS D'OR	
2235.000	MONTFORT LYC PUB CASSIN	
MT.07N	LA NOUAYE EGLISE	17:24
MT.08I	BEDEE BOIS DE PELLAN	17:26
MT.092	BOISGERVILLY LONGRAIS	17:33
MT.091	BOISGERVILLY EGLISE	17:34
MT.102	BOISGERVILLY ETANG	17:36
MT.025	MONTAUBAN LE BOSQ	17:43
MT.040	MONTAUBAN VILLE CODET/BULGUY	17:45

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.  
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.  
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.  
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.  
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.  
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de ....
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale



**Centre scolaire de MONTFORT : circuits spécifiques.**
**K36MER**

K36 MATIN

 REJOINDRE LE COLLEGE PRIVE PAR RTE DE LA PERDRIERE  
 DESCENTE DES LYCEENS AU COLLEGE PUBLIC

MT.036	fréquence: --E-----	Transporteur: COTTIN	
MT.040	MONTAUBAN VILLE CODET/BULGUY		7:42
MT.025	MONTAUBAN LE BOSQ		7:44
MT.102	BOISGERVILLY ETANG		7:52
MT.091	BOISGERVILLY EGLISE		7:54
MT.092	BOISGERVILLY LONGRAIS		
MT.08I	BEDEE BOIS DE PELLAN		8:02
MT.07N	LA NOUAYE EGLISE		8:04
1791.000	MONTFORT CES GUILLOUX		8:10
1792.000	MONTFORT SES GUILLOUX		
1020.000	MONTFORT PRIMAIRE PUB 2 (MAT.)		
1124.000	MONTFORT PRIMAIRE PRI NOTRE DAME		
1718.000	MONTFORT IME AJONCS D'OR		
2235.000	MONTFORT LYC PUB CASSIN		
0872.000	MONTFORT COL PRI ST LOUIS MARIE		8:20
2512.000	MONTFORT C.F.T.A L'ABBAYE		

**K36MER**

K36 MERCREDI MIDI

MISE EN PLACE : 12H35 AU COLLEGE PRIVE

MT.36M	fréquence: --E-----	Transporteur: COTTIN	
0872.000	MONTFORT COL PRI ST LOUIS MARIE		12:45
2512.000	MONTFORT C.F.T.A L'ABBAYE		
1791.000	MONTFORT CES GUILLOUX		12:50
1792.000	MONTFORT SES GUILLOUX		12:55
1718.000	MONTFORT IME AJONCS D'OR		
1020.000	MONTFORT PRIMAIRE PUB 2 (MAT.)		
1124.000	MONTFORT PRIMAIRE PRI NOTRE DAME		
2235.000	MONTFORT LYC PUB CASSIN		
MT.07N	LA NOUAYE EGLISE		12:59
MT.08I	BEDEE BOIS DE PELLAN		13:01
MT.092	BOISGERVILLY LONGRAIS		13:08
MT.091	BOISGERVILLY EGLISE		13:09
MT.102	BOISGERVILLY ETANG		13:11
MT.025	MONTAUBAN LE BOSQ		13:18
MT.040	MONTAUBAN VILLE CODET/BULGUY		13:20

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.  
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.  
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.  
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.  
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.  
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de ....
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale